

Banque Royale : séparation égale balkanisation

Émigration massive, pertes d'emplois, chute de 18 % du PIB. La débâcle...

Serge Truffaut

LA BANQUE ROYALE, première institution financière au Canada, vient de faire une entrée fracassante dans le débat référendaire en affirmant qu'une séparation du Québec conduira toutes les parties du pays vers la balkanisation.

Fort d'une étude effectuée par les économistes de la banque, M. Allan R. Taylor, président du conseil et chef de la direction, a prédit qu'une « désunion » du Canada se soldera par : l'émigration de plus d'un mil-

lion de personnes vers les États-Unis, la mise à pied presque immédiate de plus de 700 000 travailleurs, une saignée de 18 % dans le PIB qui détournerait tout investisseur sensé, et une retraite de 4000 \$ dès la première année du revenu moyen des Canadiens et des Québécois. Bref, ce ne serait pas une débâcle, mais bien « la » débâcle.

M. Taylor s'est défendu de s'immiscer dans le débat opposant présentement les tenants du OUI à ceux du NON aux accords de Charlottetown, en soulignant que « la banque

n'a pas la prétention d'être une autorité en matière de Constitution. Elle n'a ni le mandat ni le pouvoir de prendre des décisions politiques. Elle reconnaît sans réserve que dans la démocratie canadienne, la volonté du peuple doit prévaloir. »

En écho à la position de la Banque Royale, le premier ministre Robert Bourassa, lors de son passage à Saint-Bruno, a souligné que si l'entente constitutionnelle était rejetée le 26 octobre prochain, une crise économique majeure frapperait le pays. De son côté, M. Yvan Loubier,

membre du Comité des économistes pour le NON, a qualifié de « farfelue » l'étude de la Banque Royale lors d'une conférence de presse, sous prétexte qu'il était méthodologiquement impossible de prédire quelle sera la situation économique tant du Québec que du Canada dans un an.

Quant à M. Lucien Bouchard, chef du Bloc québécois, il a confié que l'attitude de la banque était « grossière », alors que Jean Campeau, président de Solidarité-Québec, attend d'avoir l'étude en main avant de commenter, car cette banque « est

une institution sérieuse. »

Invité à décrire la méthodologie et le contexte dans lequel cette étude avait été confectionnée, M. Allan Yarish, économiste en chef adjoint et maître d'œuvre de cette étude avec M. Edward Neufeld, vice-président exécutif, a assuré qu'ils avaient suivi « un processus très vigoureux » et qu'il ne s'agit pas d'une « étude sur le projet de Charlottetown ». En fait, si l'on se fie aux propos de M. Yarish, le travail inhérent à ce rapport intitulé *Unité ou désunion : analyse économique des avantages et conséquen-*

ces a été amorcé il y a deux ans.

Des bouleversements que provoquerait une désunion du Canada, M. Yarish a confié que celui qui, à la faveur de cette étude, l'avait le plus frappé était sans contredit l'aspect monétaire. À son avis, il n'y aurait

Voir page A-4 : Banque

□ Une étude invisible au Québec Page A-3

CULTURE



Un comédien en quête d'auteurs

À compter du 29 septembre, Jean-Louis Millette interprétera le rôle de Luigi Almirante dans *Six personnes en quête d'auteur*, de Pirandello, que présentera le TNM. Robert Lévesque l'a rencontré.

Page C-1



Le Festival de la nouvelle danse

Sur les 17 productions présentées à compter de mardi dans le cadre du Festival international de la nouvelle danse, neuf sont des pièces récentes ou inédites signées par des chorégraphes québécois. Un reportage de Mathieu Albert.

Page C-1

SPORTS



Les enfants de Felipe

Dans la nouvelle page sportive du DEVOIR, le chroniqueur Gilles Marcotte raconte comment Felipe Alou, l'entraîneur des Expos, a réussi à fouetter ses enfants millionnaires pour qu'ils respectent le client.

Page A-6

Bourassa s'annonce agressif et railleur

Pierre O'Neill

TROIS SEMAINES après avoir promis de s'y mettre, Robert Bourassa est passé à l'offensive hier, attaquant des leaders syndicaux pour le NON, traitant leurs propos de « loufoques », et marquant des points devant ses partisans en répétant qu'un OUI aux offres constitutionnelles amènera prospérité et stabilité.

Vérification faite, cependant, les leaders syndicaux que M. Bourassa avait dans le colimateur hier n'ont jamais prononcé les propos qu'il leur imputait avant de les pourfendre.

Parlant devant 250 personnes à Saint-Bruno hier, où il dévoilait un nouveau laboratoire de haute technologie qui créera une centaine d'emplois, M. Bourassa s'en est pris de front au président de la FTQ, Fernand Daoust, et à la présidente de la CEQ, Lorraine Pagé, qui auraient suggéré de combler le déficit de 1,2 milliard du Québec au chapitre de l'assurance-chômage, en récupérant les sommes versées aux fermiers de l'Ouest et aux pêcheurs de l'Est, en vertu des paiements de péréquation.

« C'est un argument loufoque, dit M. Bourassa. Ces gens-là font du cinéma. Ils omettent de dire que le Québec reçoit 4,2 milliards au chapitre de la péréquation, alors que les

Voir page A-4 : Bourassa

LE OUI À TOUT ÂGE



PHOTO JACQUES NADEAU

La mer référendaire est déjà agitée, mais quelque 300 personnes ont tout de même tenu à y mettre leur grain de sel, hier matin à Montréal, lors de la manifestation *Faisons la vague pour le Canada*. Pour souligner les 125 ans du pays, des participants de tout âge ont fièrement brandi l'unifolié, parmi lesquels ces bouts d'échou qui, pour leur part, ne se souviennent certes pas qu'en des temps pas si reculés, OUI voulait dire bien autre chose...

LE CAMP DU OUI

Une grosse armée vulnérable aux francs-tireurs

Une analyse de Chantal Hébert
 de notre bureau d'Ottawa

SI LE DÉBAT référendaire canadien devait être comparé à la guerre du Vietnam, le camp fédéral du OUI serait l'armée américaine.

Comme la toute-puissante armée des États-Unis des années 60, les forces qui militent en faveur de l'accord de Charlottetown sont parties en campagne bardées de l'équipement le plus perfectionné et dirigées par les généraux les plus prestigieux.

En principe, le camp du OUI livre également bataille pour la meilleure cause imaginable, puisque ses témoins se réclament comme les champions de l'unité nationale.

À l'inverse, le camp du NON, à l'extérieur du Québec, se résume, de son propre aveu, à un ramassis de forces disparates. Entre les féministes de l'extérieur du Québec, les réformistes de Preston Manning et les inconditionnels de la vision de Pierre Trudeau, il n'y a pas le moindre atome crochu.

Pourtant, à un mois jour pour jour

Voir page A-4 : Armée

LA DÉBÂCLE DU RCM

Problème d'image ou de contenu ?

Pierre Cayouette

QUAND JEAN DORÉ a conquis l'Hôtel de ville de Montréal et balayé Jean Drapeau en promettant de réinventer la démocratie municipale, en 1986, le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal comptait plus de 20 000 membres, surtout des jeunes.

Six ans après le « Grand Soir », le RCM ne compte plus que 5000 membres. Les finances du parti se portent mal. À tel point que les objectifs de la campagne de financement ont dû être réduits de 225 000 \$ à 150 000 \$.

Une crise interne déchire la formation politique depuis un an. L'administration municipale a, à tout le moins, « un problème d'image », convient Robert Perreault. Des fonctionnaires et des gens d'affaires jugent plutôt que le RCM a un « problème de contenu » et se demandent « comment débarquer Doré ».

Régulièrement, des décisions controversées viennent aggraver le portrait. L'affaire Bourque et les affrontements de l'avenue du Parc sont les dernières en lice.

Pour relancer son parti et calmer

En 1986, le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal comptait 20 000 membres, surtout des jeunes. Six ans après le « Grand Soir », il n'en a plus que 5000. Les finances du parti se portent mal également. À tel point que les objectifs de la campagne sont passés de 225 000 \$ à 150 000 \$.

la tempête, le maire Doré a proposé cette semaine à ses militants un retour aux sources. Un retour à la philosophie de vie de quartier qui a fait les beaux jours de son parti.

Les conseillers municipaux se sont aussitôt ralliés, à une exception près. D'embellie, les militants ont suivi. Reste maintenant à savoir comment l'électorat répondra au plan de relance du maire Doré. L'élection complémentaire dans Saint-Jacques, en novembre prochain, en donnera un bon indice.

Chose certaine, le RCM n'a plus la fougue d'autrefois. Du café Chénier à l'Hôtel de ville, le désenchantement s'est installé.

Les militants ont vieilli. Au conseil général, mercredi dernier, les barbes blanches et les cheveux gris pullulaient. Les moins de 30 ans, ceux qui ont animé le parti de 1974 à 1986, se faisaient rares.

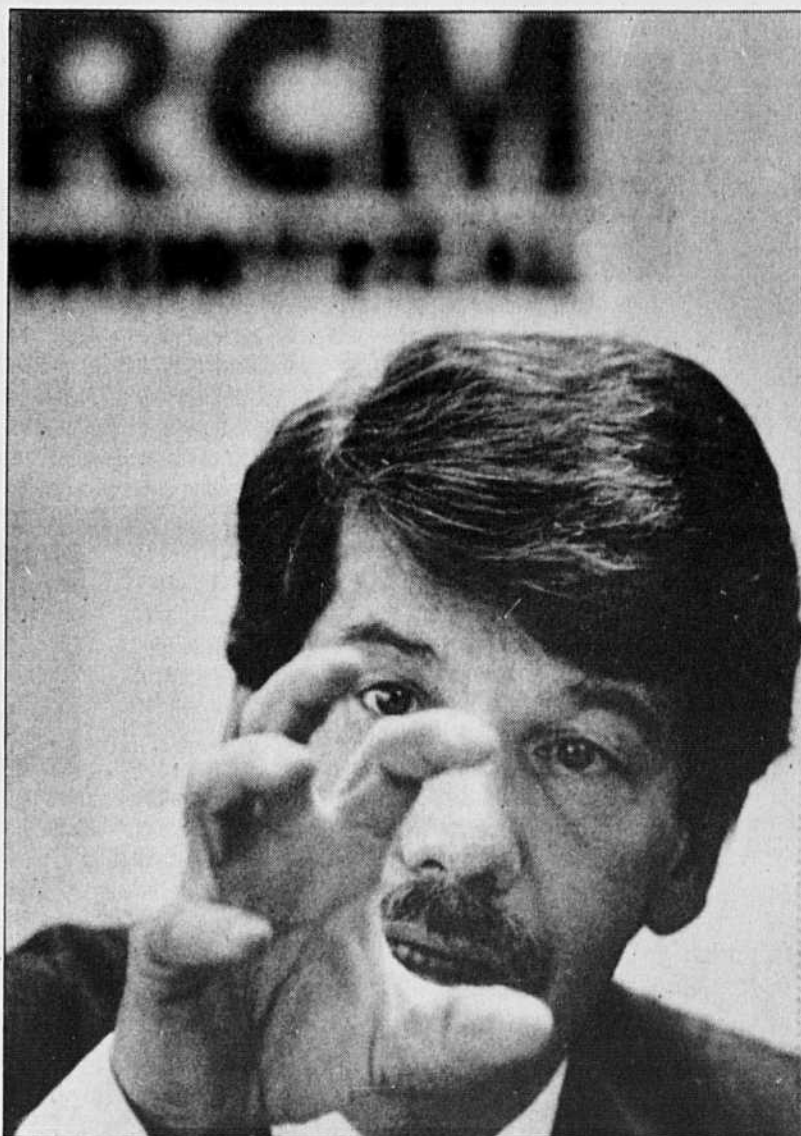
« On ne s'est pas beaucoup préoccupé de la relève, reconnaît la présidente du RCM, Mme Louise Laviolette. Pendant ce temps, les militants de la première heure nous ont progressivement délaissés. Nous nous penchons sur ce problème et espérons former un comité de jeunes au cours des prochains mois. »

Malgré ses 39 ans et ses allures de soixante-huitard attardé, Normand Robert, nouvellement élu au sein du conseil exécutif central, faisait presque figure de cadet, mercredi soir. La désaffection des membres ne l'inquiète pas. « Si des membres ont quitté le parti, c'est peut-être parce que tout le programme électoral a été réalisé au cours du premier mandat », soutient-il.

« Il faut leur proposer de nouveaux défis et ils reviendront », dit de son côté le maire Doré qui invite son parti à ne pas céder à la « panique ».

Plus que les militants, c'est le

Voir page A-4 : RCM



Jean Doré : le parti de la consultation.



Pierre Nepveu ♦ Des mondes peu habités

roman

«Un regard plein d'amour pour les gens ordinaires, une manière de dire la solitude et la douleur avec les mots de la douceur...» Marie-Claude Fortin, Voir

200 pages, 18,95\$



Boréal au rendez-vous de la littérature

Autochtones divisés sur l'entente et l'opportunité de voter

Christos Sirros met les Mohawks et les souverainistes québécois dans le même sac

Michel Venne

de notre bureau de Québec

POUR LE MINISTRE québécois des Affaires autochtones, M. Christos Sirros, les Mohawks de Kahnawake et les souverainistes québécois sont tous embarqués dans le même bateau. « Seuls ceux qui cherchent l'isolement, aussi bien chez les Premières Nations que les souverainistes, vont voter contre » l'entente de Charlottetown, a-t-il soutenu hier, devant les chefs des Premières Nations réunis hier à Québec.

Au Québec, parmi les autochtones, seuls les représentants des Mohawks de Kahnawake, d'Akwesasne et de Kanesatake se sont prononcés formellement contre cet accord.

L'entente constitutionnelle du 28 août ouvre la possibilité à divers peuples d'exprimer leur identité à l'intérieur du même État-Nation, a déclaré le ministre. Cette entente ouvre la possibilité aux communautés autochtones de créer des gouvernements autonomes, suivant certaines balises.

Cette entente, dit M. Sirros, « montre à votre jeunesse que nous pouvons emprunter une autre voie (pour régler les problèmes) que celle de la confrontation ».

Les chefs des nations autochtones du Québec étaient réunis hier avec leur leader Ovide Mercredi pour discuter de l'entente et sur l'opportunité pour les autochtones de participer ou de boycotter le référendum du 26 octobre.

Ils ne sont toutefois parvenus à un consensus sur aucun des deux sujets. Certaines nations, dont les Mohawks et peut-être les Cris, vont recommander à leurs membres de boycotter la consultation populaire organisée selon une loi du Québec.

Mais d'autres, notamment les Montagnais et les Hurons, recommanderont à leurs membres d'aller voter.

Quant à l'orientation du vote, les représentants des Mohawks de trois



PHOTO CP

Jerry Peltier et Billy Two-Rivers annonçaient hier qu'ils ne voteraient pas lors du référendum.

réserves québécoises ont annoncé qu'ils rejettent l'entente. L'Association des femmes autochtones la répudie également, mais pour des raisons différentes.

Matthew Coon Come, le grand chef des Cris du Québec, qui contestent les projets d'Hydro-Québec dans le Grand Nord, approuve l'entente. Il estime en effet que les Cris peuvent faire des gains mais pas à pas et que cette entente est celle que la présente génération est capable d'obtenir.

Mme Jocelyne Gros-Louis, première femme élue grand chef de la nation huronne, pense de même et le représentant du Conseil des Atli-

kameks-Montagnais, M. René Simon, a annoncé hier qu'il recommandait à ses membres d'aller voter le 26 et de voter OUI.

Ces divergences n'ont rien d'étonnant, soutient M. Matthew Coon Come. Tout comme les Québécois, qui sont divisés sur la question, les autochtones ont des opinions divergentes, nombreux sont ceux qui ne sont pas encore fixés.

Le chef des Premières Nations du Québec, M. Ghislain Picard, rappelle pour sa part que la démocratie chez les Amérindiens ne fonctionne pas de la même façon que chez les Blancs.

Le grand chef Ovide Mercredi, par

exemple, n'est pas investi comme Robert Bourassa de pouvoirs que lui ont délégués des électeurs. Il est un porte-parole.

De même, si, au référendum, la majorité des Québécois votent OUI, la minorité va se soumettre. Mais si la majorité des autochtones votent OUI au Canada, si une minorité dit NON, jamais Ovide Mercredi ne pourra imposer à cette minorité, la nation mohawk par exemple, le verdict populaire.

Cela vient du fait que les nations sont indépendantes les unes des autres, explique M. Picard.

Les divergences de point de vue entre les nations peut s'expliquer de plusieurs manières, ajoute M. Picard. Celles qui ont plus souvent été confrontées aux Blancs, les Mohawks par exemple, ou les MicMacs de Restigouche, sont en général plus méfiantes envers les gouvernements.

Le ministre Christos Sirros trouve d'autres explications. Certaines sont liées à l'histoire, aux moeurs de chacune des nations. Les Mohawks, dit-il, étaient plus sédentaires que les autres. D'autres sont liées aux intérêts qui sont en jeu : les jeux de hasard ou les cigarettes à Kahnawake, pour ne citer que cet exemple.

Les femmes autochtones sont contre l'entente pour d'autres raisons, a expliqué hier leur présidente québécoise, Mme Michèle Rouleau.

Cette entente, dit-elle, ne garantit pas le respect de l'égalité des sexes. L'accord prévoit que la Charte des droits est applicable aux gouvernements autonomes autochtones. Mais, explique-t-elle, un grand nombre de dispositions de l'entente grignotent l'autorité de la charte, par exemple la clause « nonobstant », dont les gouvernements autochtones pourront se servir pour maintenir la suprématie masculine dans leurs communautés.

Les Mohawks, quant à eux, soutiennent que cette entente laisse encore trop de discrétion aux gouvernements blancs qui pourraient contre-carrer l'autonomie autochtone. La

clause qui prévoit que les lois autochtones ne devront pas être incompatibles avec la paix, l'ordre et les lois nécessaires au bon gouvernement, est un bâillon, selon eux.

Le chef de Kanesatake (Oka), M. Jerry Peltier, affirme que pour le satisfaire, l'entente devrait affirmer sans réserve la souveraineté des nations autochtones.

Aussi bien le ministre Sirros que le chef Ovide Mercredi ont pour leur part argué que cette clause sur la paix et l'ordre ne fait que garantir que les progrès en faveur des nations autochtones doivent se réaliser dans l'harmonie.

M. Mercredi ajoute que si un gouvernement juge une loi autochtone incompatible avec l'une des siennes, un tribunal pourra être appelé à trancher.

Ailleurs au Canada, certains chefs ont exprimé un désaccord avec l'entente. Deux chefs albertains, disant parler au nom de 24 des 50 bandes de cette province, ont publié une page de publicité dans le *Globe and Mail*, de Toronto, mercredi, pour expliquer pourquoi ils voteraient NON.

Ils affirment que Charlottetown change leur statut de nation. Le fait qu'ils aient signé des traités en 1876 et 1877 avec la Couronne britannique consacre leur autonomie, selon eux qui rejettent l'idée que leurs futurs gouvernements soient soumis à la Charte des droits.

Une poignée de chefs de la Colombie-Britannique se sont prononcés dans le même sens. Toutefois, le 2 septembre, les chefs de la plupart des bandes de cette province ont voté massivement pour l'entente.

Le député manitobain Elijah Harper, qui a contribué à l'échec de l'accord du lac Meech, en 1990, a pour sa part dit sur les ondes de Radio-Canada, mercredi soir, qu'il ne savait pas encore s'il allait appuyer cet accord.

L'Assemblée des Premières Nations tient une assemblée le 14 octobre à Vancouver pour se prononcer sur l'entente.

La base raciale vient des Blancs, pointe Mercredi

Michel Venne

de notre bureau de Québec

À CEUX qui accusent les autochtones de vouloir former des gouvernements autonomes sur une base raciale, le chef des Premières Nations, M. Ovide Mercredi, rétorque que c'est très exactement ce qu'ont fait les Blancs après avoir investi l'Amérique du Nord il y a 500 ans.

Quand le Canada a été créé, dit-il, les Canadiens ont formé un gouvernement autonome; c'était un gouvernement de Blancs, formé sur une base raciale, reléguant les Indiens à un rang inférieur. Les Blancs, a-t-il relaté hier, ont placé les autochtones sous leur autorité, se réservant le pouvoir d'édicter des lois pour eux.

Ils ont choisi de ne pas reconnaître la souveraineté dont jouissaient alors les peuples autochtones, de la détruire, de la modeler à leur convenance.

S'appuyant sur cette forme de suprématie raciale, a-t-il soutenu, les Blancs ont considéré à travers les siècles leur culture et leur religion supérieures aux nôtres, entraînant une oppression de nos peuples : certains devaient pratiquer leur religion, s'adonner à ses rites comme la danse du Soleil, dans la clandestinité.

M. Mercredi a utilisé cette analogie, hier, dans un discours devant les chefs des nations autochtones du Québec, réunis dans la Vieille Capitale pour discuter du chapitre qui les concerne dans l'entente constitutionnelle du 28 août.

L'entente reconnaît le droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale suivant certaines balises. Des opposants à ce chapitre de l'accord lui reprochent notamment d'ouvrir la voie à la création de gouvernements formés sur une base raciale, fondés sur le sang.

Le chef national a longuement expliqué en quoi cette entente constitue pour les peuples autochtones une chance à ne pas laisser passer, une chance de réparer les injustices, de rétablir l'équilibre entre deux souverainetés : celle des Blancs et celle des autochtones.

M. Mercredi leur a fait valoir qu'ils ont avantage à saisir l'occasion qui est offerte par le premier ministre Robert Bourassa d'une « réconciliation historique », alléguant qu'une victoire du NON au référendum nous ramène au statu quo.

Mais l'entente du 28 août soulève de l'opposition dans diverses nations amérindiennes. M. Mercredi s'est donc lancé dans une tournée pancanadienne pour expliquer aux communautés en quoi cet accord lui paraît la voie à suivre pour mettre fin à l'assimilation et à la domination des Blancs et restaurer la fierté des jeunes Amérindiens d'appartenir à leurs peuples.

Présentement, dit-il, les jeunes autochtones ne peuvent se référer qu'aux aspects négatifs de l'histoire de leurs communautés parce que c'est tout ce qu'on leur enseigne.

L'entente de Charlottetown peut changer cela, a expliqué posément le leader cri, dans sa langue seconde, l'anglais. Car si l'accord est ratifié, les jeunes Amérindiens sauront que leurs peuples constituent le troisième ordre de gouvernement au Canada.

LA NOUVELLE ENTENTE CONSTITUTIONNELLE

EN BREF

Au cours des deux dernières années, les leaders fédéraux, provinciaux, territoriaux et autochtones ont consulté des milliers de Canadiens et de Canadiennes et d'autres groupes d'intérêts particuliers, partout au pays. Des consultations, menées par les assemblées législatives des provinces et des territoires, ont été effectuées auprès de leur population par l'entremise de commissions royales, de conférences publiques, d'audiences parlementaires et d'audiences générales. Les leaders fédéraux, provinciaux, territoriaux et autochtones ont convenu, à l'unanimité des propositions constitutionnelles qui cherchent à tenir compte des intérêts de tous et qui reconnaissent l'égalité de tous. Cette entente leur est maintenant proposée.

Une union sociale et économique

La Constitution comprendrait un énoncé des grands objectifs communs à tous les gouvernements de la fédération en matière de politique sociale et économique. Ces grands objectifs viseraient un régime de soins de santé complet, universel, transférable, accessible et géré par l'État; des services et des avantages sociaux adéquats; une éducation primaire et secondaire de qualité et un accès raisonnable à l'enseignement supérieur; le maintien des droits des travailleurs et des travailleuses à la négociation collective; un engagement à protéger l'environnement. En matière de politique économique, les objectifs viseraient : le renforcement de l'union économique canadienne, la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux; l'assurance d'un niveau de vie raisonnable; le plein emploi; l'assurance d'un développement durable et équitable.

La nouvelle Constitution reconnaîtrait la compétence exclusive des provinces dans les domaines des forêts, des mines, du tourisme, du logement, des loisirs, des affaires municipales et urbaines, des affaires culturelles sur leur territoire, de la formation et du perfectionnement de la main-d'œuvre. De plus, de façon à assurer que les deux niveaux de gouvernement travailleront harmonieusement, le gouvernement du Canada s'engage à négocier des ententes avec les provinces dans les domaines de l'immigration, du développement régional et des télécommunications. Toutes les ententes fédérales-provinciales pourraient être inscrites dans la Constitution.

Comme dans l'Accord du lac Meech, la nouvelle Constitution canadienne reconnaîtrait le caractère distinct du Québec, fondé sur l'usage de la langue française, une culture unique en son genre et une tradition de droit civil.

Société distincte

Le Parlement serait réformé de la façon suivante : le Sénat refléterait l'égalité des provinces alors que la composition de la Chambre des communes serait davantage basée sur le principe de la représentation selon la population. De plus, le Québec serait toujours assuré d'avoir au moins 25 % des députés à la Chambre des communes.

Le Sénat proposé comprendrait six sénateurs pour chaque province et un pour chaque territoire. D'autres sièges seraient accordés aux représentants des peuples autochtones. Les pouvoirs du nouveau Sénat donneraient une voix plus importante aux Sénateurs élus en matière de politique gouvernementale.

La Constitution proposée reconnaîtrait le droit inhérent des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale et elle permettrait à ces peuples d'élaborer des structures et de prendre la place qui leur revient au sein de la fédération canadienne. Bien que cette inscription du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale ne créerait pas de nouveaux droits sur les terres, elle reconnaîtrait les gouvernements autochtones comme l'un des trois ordres de gouvernements inscrits dans la Constitution du Canada. Ces propositions prévoient des négociations entre les leaders autochtones et ceux des gouvernements provinciaux et fédéral pour assurer la mise en œuvre de ce droit inhérent.

Maintenant que les leaders fédéraux, provinciaux, territoriaux et autochtones en sont venus à un consensus, tous les Canadiens et toutes les Canadiennes ont le droit de bien comprendre la nouvelle entente constitutionnelle. Pour recevoir un résumé ou le texte complet de cette entente, téléphonez sans frais au numéro ci-dessous.

C'est votre droit de connaître le contenu des propositions constitutionnelles avant de voter le 26 octobre prochain.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS : 1-800-561-1188

Réforme parlementaire

L'autonomie gouvernementale des Autochtones

Éviter le chevauchement et le double emploi

Canada

LE CONSEIL DES RELATIONS INTERNATIONALES DE MONTRÉAL

annonce ses prochaines activités:

Le vendredi 2 octobre 1992 déjeuner-causerie (midi)

En collaboration avec la Chambre de commerce belge et luxembourgeoise et le Forum francophone des affaires,

Comité national canadien

Monsieur Guy Spitaels

Ministre-président de la Région Wallonne de Belgique

Thème: La Région Wallonne de Belgique et la construction européenne

Hôtel Montréal Bonaventure

Le mercredi 7 octobre 1992 déjeuner-causerie (midi)

Avec la Chambre canadienne allemande de l'industrie et du commerce

Monsieur Hans Martin Jepsen

Sous-ministre du Ministère de l'Economie et du Transport de Bavière (Allemagne)

Thème: Politique et Économie de Bavière

Hôtel le Reine Elizabeth

Le mercredi 7 octobre 1992 déjeuner-conférence (midi)

Monsieur Gu Chuanxun

Vice-maire de Shanghai

Thème: Shanghai-Pudong: porte d'entrée au bassin du Yangzi

Hôtel Le Quatre Saisons

Le jeudi 8 octobre 1992

Monsieur Raymond Barre

ex-Premier ministre de la République française

Thème: Perspectives économiques et politiques après Maastricht

Hôtel le Reine Elizabeth

Sur réservation seulement

Membre CORIM: 40\$

Non-membre: 50\$

Téléphone: (514) 523-7520

Télécopieur: (514) 523-5910

Secrétaire général de Montréal

Le François et l'étude qui le critique: « un devoir à reprendre à zéro »

Pierre Cayouette

LE SECRÉTAIRE général de la Ville de Montréal, M. Pierre Le François, invite l'auteur d'une étude sur l'administration municipale à « reprendre son devoir à zéro ».

M. Le François réagissait à la publication de l'étude du professeur Alain Chanlat, de l'École des Hautes études commerciales, intitulée *L'administration municipale à la croisée des chemins*.

L'étude impute le « gâchis » qui a conduit la Ville de Montréal à écarter Pierre Bourque du Biodôme à une structure administrative déficiente.

Le système de gestion de l'administration municipale mène tout droit à la catastrophe, soutient le professeur Chanlat.

M. Le François, le principal inté-

ressé, est furieux.

Dans une lettre adressée à M. Chanlat jeudi dernier, M. Le François reproche au professeur le manque de rigueur et les multiples faiblesses de l'étude. « Sources absentes, contre-vérifications escamotées, affirmations gratuites sur les services et le personnel, omissions de toutes sortes, comparaisons dont la pertinence n'est pas justifiée et j'en passe », écrit le secrétaire général.

M. Le François accuse également M. Chanlat d'avoir gravement manqué à l'éthique. « Nous avions convenu de nous rencontrer avant que l'étude soit diffusée pour que je fasse des commentaires, le cas échéant », dit M. Le François.

M. Chanlat soutient de son côté qu'il n'a jamais été question que M. Le François donne son imprimatur avant la diffusion de l'étude.

Le professeur titulaire et responsable du Groupe humanisme et gestion aux HEC a remis son travail aux élus la semaine dernière.

LE DEVOIR a pu en prendre connaissance mardi dernier.

M. Chanlat confirme le caractère particulier de sa méthodologie. « Mon approche se veut plus anthropologique que géométrique », explique-t-il. Il se défend bien de vouloir lancer une polémique.

M. Chanlat ne peut toutefois s'empêcher d'ajouter que de nombreux fonctionnaires corroborent la justesse de son analyse sur le style de gestion de M. Le François.

À cela, le secrétaire général répond « qu'il va de soi que ce type d'opération (la réforme administrative) puisse dérouter à l'occasion de petits empires bureaucratiques dont la caractéristique première n'est pas la loyauté aux objectifs fixés par ceux-là seuls qui sont mandatés pour le faire : les élus ».

Par ailleurs, M. Le François a réitéré qu'il n'avait nullement l'intention de démissionner.

L'étude de la Banque Royale pas disponible... au Québec

Danny Vear

ON POURRA la commenter, en discuter, la maudire ou la bénir, mais personne au Québec ne pourra l'obtenir.

L'étude de la Banque Royale sur les coûts de la souveraineté du Québec, qui a eu l'effet d'une bombe hier à Ottawa, ne sera pas disponible au Québec.

Le problème, c'est la Loi sur la consultation populaire du Québec.

À cause d'elle, la Banque Royale a décidé de ne pas distribuer son étude dans la province : ce geste pourrait contrevenir à certains articles de cette loi.

L'étude est déjà disponible dans tout le reste du Canada.

« Ça nous frustre. Mais une directive de nos avocats nous empêche de distribuer l'étude », explique Languevin Côté, conseiller principal en communications à la Banque Royale.

Selon ces avocats, l'étude pourrait être assimilée à une publicité pré-référendaire illégale et ses coûts pourraient être comptabilisés au titre de dépenses référendaires non autorisées à compter de lundi.

En rendant l'étude publique à Ottawa, hier, la Banque Royale a tout de même pu « contourner » la Loi québécoise sur la consultation populaire.

Les journaux — qui rapporteront le contenu de l'étude dans des articles — ne sont pas visés par la loi.

La Banque Royale dit avoir pris sa décision de ne pas distribuer son étude au Québec après avoir consulté le Bureau du directeur général des élections.

Après examen de son contenu, les avocats du directeur général des élections ont suggéré que la banque fasse preuve de prudence dans la distribution de l'étude, dit M. Côté.

Prudence extrême ? « Non ! La Banque Royale a fait preuve d'une grande sagesse », dit Bernard Renald, porte-parole du directeur général des élections.

Selon M. Renald, il est fréquent que des groupes ou des entreprises s'adressent ainsi au directeur général des élections pour obtenir un avis en pareille situation.

En consultant le directeur général des élections, la Banque Royale a évité les désagréments que d'autres entreprises ont connus ces jours-ci.

Une réclame de Canadian International, parue récemment dans *Le Soleil*, et portant sur une liaison aérienne dont le slogan « Québec s'offre Ottawa » a dû être retirée.

Selon l'article 402 de la loi, « est une dépense réglementée le coût de tout bien ou service utilisé à la fois pendant la période référendaire pour favoriser ou défavoriser, directement ou indirectement, une option soumise à la consultation populaire ».

Dans ce cas comme dans celui de la Banque Royale, le directeur général des élections aura jugé qu'on pouvait favoriser un camp ou l'autre, dit le porte-parole.

La Banque Royale a l'habitude de distribuer ses études économiques à un public d'experts, décideurs, économistes, journalistes. Quelques centaines d'exemplaires en sont imprimés.

En temps normal, ces études sont également disponibles aux clients des succursales de la Banque Royale et à toute personne en faisant la demande.

« De toute façon, on ne se proposait pas de distribuer cette étude à un large public », a-t-il dit.



PHOTO CP

Enfin le week-end !

Diane Wilhelm était tout sourire, hier, malgré une journée tumultueuse. La deuxième semaine des audiences s'est terminée dans un climat de tension et de suspicion au Palais de justice de Québec, et le juge Jacques Dufour, de la Cour supérieure, a eu besoin de toute son expérience et de son doigté pour calmer les esprits. Les avocats Gerald Tremblay, représentant Mme Diane Wilhelm, et Michel Chabot, de Radiomutuel Inc., se sont affrontés toute la journée. La Cour supérieure commençait l'audition de l'ordonnance d'une injonction interlocutoire visant à interdire la diffusion d'une conversation entre deux hauts fonctionnaires obtenue par la station CJRP au début de septembre. La séance a été ajournée jusqu'à lundi matin.

La CECM sera en liberté surveillée

Paul Cauchon

LA CECM est maintenant libre. Mais c'est une liberté qui demeure surveillée.

Le ministre de l'Éducation Michel Pagé lève en effet la tutelle qui était imposée à la plus importante commission scolaire du Québec, en attendant pour l'été prochain un rapport sur les changements administratifs exigés.

Jean-Guy Gagnon, un ancien sous-ministre de l'Éducation qui avait été nommé en mars dernier tuteur de la Commission des écoles catholiques de Montréal, a remis hier son rapport et il s'est principalement attardé à revoir la structure administrative, resserrant les contrôles des dépenses et accordant plus de pouvoirs aux directions d'école locales.

M. Gagnon propose d'éliminer un des deux paliers administratifs actuels qui séparent le directeur d'école de la direction générale de la CECM.

Il a aussi réorganisé les directions d'école en neuf regroupements : sept regroupements plus clairement liés aux districts électoraux des commissaires, un autre regroupement toutes les écoles spécialisées (écoles pour handicapés par exemple), le dernier regroupement les écoles pour adultes.

Ces neuf secteurs, dirigés par un directeur de regroupement, relèveront directement du directeur général.

En même temps, le tuteur propose de déléguer plus de pouvoirs aux directeurs d'école et aux comités d'orientation des écoles.

M. Gagnon donne deux exemples

de décisions qui lui apparaissent alourdir les structures : un professeur qui voulait amener ses étudiants au théâtre devait s'en tenir à la liste de pièces proposée par les commissaires. Une école qui voulait organiser un voyage pédagogique devait faire approuver à la pièce son voyage par le Conseil des commissaires.

Dorénavant les écoles disposeront de la marge de manoeuvre voulue en collaboration avec le conseil d'orientation de l'école.

Il existe d'ailleurs une possibilité, théorique pour le moment, qu'une école puisse décider d'installer sa propre machine à condom pour des motifs pédagogiques.

Les changements administratifs entraîneront d'ici un an la disparition d'une dizaine de postes de cadres de service sur les 83 postes actuels (on ne parle pas ici des cadres d'école).

Le tuteur a également proposé d'alléger le processus décisionnel du Conseil des commissaires, de mettre à jour les politiques d'engagement des cadres, d'améliorer l'application des politiques d'achat et de mettre en place une politique d'octroi des contrats.

Le tuteur devait également procéder à la nomination d'un directeur général, ce qui fut fait le 4 septembre. Le nouveau directeur général Yves Archambault, un ancien directeur général de la Commission scolaire de Saint-Jérôme, entre en fonction lundi.

M. Archambault avait été nommé à la suite d'un concours public qui s'était tenu cet été.

On se rappelle que la tutelle avait été imposée à la CECM en mars der-

nier à la suite d'un véritable fouillis juridico-administratif. Une vérification administrative menée en 1991 par Gérard Tousignant avait mené à un rapport proposant un redressement administratif pour juin 1992.

Mais la tension s'était accumulée entre l'ancien directeur général Laurent Portugais et l'ancienne présidente Denyse Soucy-Brousseau, le tout culminant lorsque la présidente avait été accusée de fraude pour une histoire de facture falsifiée.

Mme Soucy-Brousseau fut acquittée en juin lors d'un procès.

Entre-temps, autant Mme Soucy-Brousseau que M. Portugais avaient remis leur démission et les commissaires de la CECM avaient été incapables de s'entendre sur la nomination d'un nouveau directeur général.

Le ministre Michel Pagé a qualifié hier la CECM d'institution lourde et grosse qui avait besoin d'être « dégraissée », et il lui remet donc ses pleins pouvoirs en se disant confiant que l'opération soit menée à bon port. Mais il demande au président actuel François Ouimet de lui fournir un rapport d'étape le 31 janvier 1993 et un rapport final en juillet.

Les autorités de la CECM n'avaient pas réagi hier au rapport du tuteur, mais l'Alliance des professeurs et des professeurs de Montréal le qualifie d'« incomplet et de décevant ».

L'Alliance, qui représente 10 000 employés de la CECM, avait reproché au ministre Pagé d'écarter les commissaires d'une démarche entreprise conjointement avec les syndicats et les associations de cadres afin de travailler au redressement administratif.

Pour l'Alliance, les syndiqués avaient le sentiment « d'être tenus à l'écart de la structure décisionnelle et de subir des entraves au libre exercice de leurs compétences et de leur autonomie professionnelle », et la structure proposée par M. Gagnon « risque fort d'assujettir encore davantage l'acte pédagogique au contrôle des directions et des cadres scolaires ».

L'Alliance dit également craindre « une plus grande disparité dans l'application des politiques pédagogiques ».



La discipline en classe et à l'école

Charles Côté

Montréal, Guérin, 1992

(229 pages)
22,5 x 30 cm
19,95 \$

En vente dans toutes les librairies et, plus particulièrement, dans les librairies Guérin:

- 4440, rue Saint-Denis, Montréal
- 4560, rue Saint-Denis, Montréal
- métro Longueuil
- 335, rue Sainte-Catherine est, Montréal
- 168, rue Sainte-Catherine est, Montréal

- Pour un tour d'horizon de la situation de la discipline
- Pour contrer la violence scolaire
- Pour instaurer une discipline « participative »
- Pour s'outiller en vue de faire face à des élèves « difficiles »
- Pour établir des liens avec la Formation personnelle et sociale



Pas de passe-droit pour Fabrikant, décide le juge

d'après la Presse canadienne

LE JUGE Réjean Paul, de la Cour supérieure, a rejeté hier matin la requête de Valéry Fabrikant visant à obtenir tout le matériel nécessaire lui permettant d'assurer sa propre défense.

Le magistrat a indiqué que ce n'était pas au système judiciaire de décider de lui aménager un bureau dans sa cellule, mais plutôt aux autorités du Centre de prévention de Montréal, de Parthenais.

Pour sa part, le présumé auteur de la tuerie de l'Université Concordia qui a fait quatre morts le 24 août a répété que c'était lui la victime de ce drame. Il maintient qu'il ne peut préparer adéquatement sa défense dans les conditions de détention où il se trouve. L'accusé pourrait présenter un autre type de requête ou tout simplement en appeler de la décision du juge Paul.

Un campement montagnais sur le site d'un futur barrage

Louis-Gilles Francoeur

LE CONSEIL Atikamek-Montagnais (CAM) a mandaté cette semaine ses procureurs pour qu'ils présentent une demande d'injonction dans les meilleurs délais en vue de paralyser le projet de barrage d'Hydro-Québec au lac Robertson, sur la Basse-Côte-Nord.

Les Montagnais ne s'en tiendront pas à ces démarches juridiques car, dès cette fin de semaine, les bandes de Saint-Augustin et de la Romaine vont établir un campement sur le site du futur barrage. Cette « occupation pacifique », selon le mot du président du CAM, M. René Simon, se veut néanmoins le prélude d'une stratégie d'opposition plus substantielle qu'on déploiera au gré des besoins et de l'avancement des travaux.

Les 12 chefs du CAM ont effectué cette semaine un examen en profondeur de ce dossier pour finalement

exiger du ministre québécois de l'Environnement, M. Pierre Paradis, une reprise formelle de l'audience publique prévue par la Loi de l'environnement pour ce genre de projet. À court terme, selon M. Simon, cela implique d'arrêter le projet en marche parce qu'il ne respecte pas les dispositions de la loi. À Ottawa, précise-t-il, on se cache littéralement dans les garde-robes pour éviter d'intervenir dans ce projet en vertu du processus fédéral d'évaluation environnementale.

Les Montagnais de la Basse-Côte-Nord exigent une reprise de l'audience de 1985 sur le projet de barrage au lac Robertson parce que, disent-ils, on est devant un nouveau projet, un projet de 21 mégawatts, dont l'ampleur et les caractéristiques sont fort différentes. On ajoute notamment au nouveau système régional une centrale diesel de 4,5 (MW), installée à Blanc-Sablon, qui n'était pas dans le projet initial.

Les conseils des villes de Saint-Au-

gustin, à côté du lac Robertson, et de Blanc-Sablon se sont opposés par résolution à ces deux volets.

Le ministre de l'Environnement, M. Pierre Paradis, avait — jusqu'au dossier du lac Robertson — appliqué une règle mise au point par ses prédécesseurs, à savoir qu'il ne proposait jamais au gouvernement d'approuver un projet plus de cinq ans après son examen public.

Faisant exception dans ce cas, le ministre a fait approuver le projet cette année, sept ans après l'audience.

Les Montagnais, déclare M. Simon, estiment avoir été « ridiculisés » par ce feu vert parce que le projet approuvé par Québec est fondamentalement différent de celui qu'ils ont discuté en 1985.

« Nous sommes devant un projet dont la valeur est passée de 163 à 340 millions \$, ce qui est une aberration, car la société québécoise devra investir ici 170 000 \$ pour chacun des 2000 abonnés d'Hydro-Québec dans la

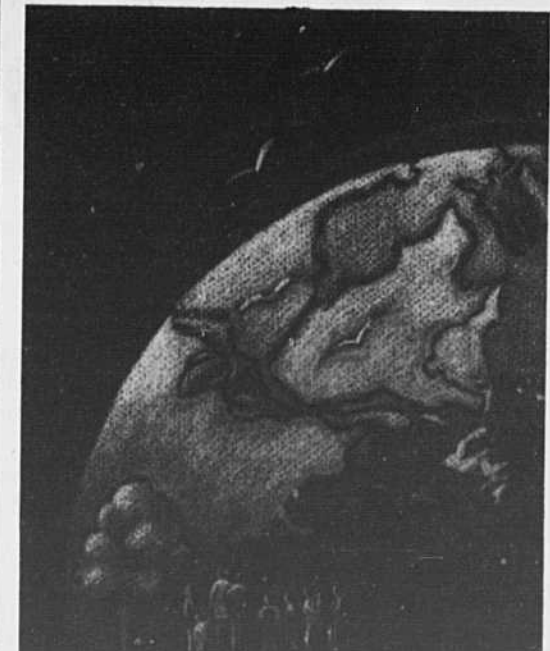
région, une région qui se dépeuple par ailleurs avec constance. La justification d'un tel projet, maintenant que son coût a grimpé autant, est un exercice qu'il faut refaire au complet », estime le président du CAM.

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), poursuit-il, avait recommandé d'examiner plusieurs autres hypothèses, dont certaines auraient pu réduire sensiblement la consommation d'électricité dans la région.

Les Montagnais n'acceptent pas que plusieurs des études recommandées par le BAPE comme préalables à toute approbation de ce projet, notamment celles sur le mercure, auraient été réalisées par Hydro-Québec « après » l'approbation du projet par le cabinet provincial. Dans certains cas, des études, comme le recours à l'éolien, n'auraient tout simplement pas été faites malgré les déclarations d'Hydro-Québec, soutient M. Simon.

CONFÉRENCES HYDRO-QUÉBEC • UQAM 1992

ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ



De nombreux exemples de faillites et de succès inspirent de l'espoir malgré la gravité des décisions à prendre.

Le professeur Claude Hillaire-Marcel, titulaire de la Chaire de recherche en environnement Hydro-Québec • CRSNG • UQAM, présentera les conférenciers et animera la période de questions.

LE VIRAGE ÉCOLOGIQUE : SURPRISE OU PROJET ?

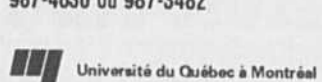
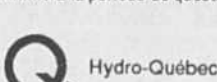
PIERRE DANSEREAU
Professeur émérite
Université du Québec
à Montréal

Entrée libre

Cet après-midi
le 26 septembre 1992
à 15 h

Amphithéâtre A-M050
Pavillon Hubert-Aquin
Université du Québec à Montréal
405, rue Sainte-Catherine Est
Métro Berri-UQAM

Renseignements :
987-4630 ou 987-3482



DEVENEZ UN AUTEUR À SUCCÈS

Vous avez envie d'écrire? L'École de rédaction vous offre un cours par correspondance tout à fait unique qui vous montrera comment écrire de façon professionnelle et faire publier vos textes.

Apprenez à rédiger des articles, nouvelles, romans ou scénarios qui se vendront. Et se revendront. Votre tuteur ou tutrice privé vous aidera à écrire des textes clairs, frais et vendables. En fait si, à la fin du cours, vous n'avez pas récupéré vos frais grâce à vos ventes, nous vous rembourserons jusqu'au dernier sou!

Écrivez-nous ou appelez dès aujourd'hui pour obtenir gratuitement notre brochure explicative.

Appelez le 1-800-267-1543
ou par télécopieur le 1-613-749-9551

Nom _____
Adresse _____
Ville / Prov. _____
Code postal _____

L'ÉCOLE DE RÉDACTION
38, ave. McArthur
Suite 126
Ottawa, Ontario K1L 6R2

Le cours est déductible d'impôt et exempt de TPS

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Banque

aucune possibilité pour le Canada et le Québec d'établir une union ou une association monétaire sans qu'il y ait une union politique.

Prenant appui sur les remous qui affligent actuellement le Système monétaire européen, M. Yarish a mentionné, lors d'un entretien, qu'il ne serait pas possible aux pays impliqués dans la construction d'un seul marché de disposer d'une monnaie unique faisant assésment concurrence au dollar américain, sans que les banques d'un système fédéral ne soient solidement implantées.

De ce côté-ci de l'Atlantique, « un Québec indépendant qui utiliserait le dollar canadien aurait du mal à établir des relations nécessaires au traitement des millions d'opérations financières en dollars canadiens qui s'effectuent tous les jours. Dans le climat incertain qui régnerait alors, la solvabilité des institutions financières locales du Québec serait immédiatement mise en doute. »

À ceux qui préconisent un contrôle conjoint de la banque centrale par le Canada et le Québec, M. Yarish répond qu'un tel scénario est d'autant plus à écarter que les deux pays en arriveraient vite à s'opposer sur les politiques à prendre. Comment ? Pourquoi ? En raison notamment des décalages temporels afférents aux cycles économiques et aux profils industriels qui singularisent justement le Québec de, par exemple, l'Ontario.

À l'endroit des entreprises, les économistes de la banque font observer qu'une « souveraineté renforcée au Québec ou dans d'autres provinces conduirait presque à coup sûr à une érosion de cette uniformité fiscale. Soumises à de nouvelles contraintes législatives et à des coûts d'administration supplémentaires, les entreprises canadiennes verraient leur productivité amoindrie. »

La combinaison de ce facteur aux autres variables qui ne manqueraient pas de modifier le profil industriel de tout le pays aurait pour conséquence de rendre « obsolète l'industrie canadienne ». À son avis, la position concurrentielle tant du Canada que du Québec « tomberait en dessous de nos concurrents. »

Enfin, MM. Yarish et Neufeld estiment, après une étude historique des divers cas de séparation, et notamment celui de la Norvège et de la Suède, que le coût ou la prime à l'indépendance aura des répercussions pendant une dizaine d'années, soit une génération d'individus.

◆ Armée

du vote référendaire, le camp fédéral du OUI se retrouve en fin de semaine enlisé dans les sondages et avec des brèches inattendues à colmater dans plusieurs provinces canadiennes.

« À l'extérieur du Québec, on était à deux contre un en faveur de l'accord au tout début. Nos chiffres pour la semaine dernière indiquent que le nombre des indécis a considérablement augmenté à nos dépens, relate à ce sujet un stratège associé au OUI.

Mais comme jadis au Vietnam, la grosse armée du OUI s'est montrée très vulnérable aux escarmouches et aux franc-tireurs qui l'ont attaquée aux flancs pendant toute la semaine.

Une journée, c'est Pierre Trudeau. Le lendemain, ce sont des femmes autochtones en rupture de bans avec Ovide Mercredi. Ou encore c'est Preston Manning qui fait miroiter la démission de Brian Mulroney comme prime à un vote contre l'accord de Charlottetown.

Des accros isolés devant les quels, jusqu'à présent, les imposants moyens du camp du OUI n'ont pas servi à grand-chose.

En plus, il faut compter avec la lourdeur de la machine, reconnaissons plusieurs de ses associés. Pendant que les partisans du NON se montrent lesistes à l'attaque, au sein du gouvernement fédéral, même l'élaboration d'une campagne d'information s'élève depuis trois semaines des débats interminables.

Car les faiseurs d'image fédéraux sont tiraillés par des messages contradictoires. Du Québec, on leur déconseille toute présentation qui mettrait le Canada en évidence.

Dans le reste du Canada, c'est du Québec que les électeurs indécis que doit courtiser le OUI veulent le moins entendre parler.

Ainsi, c'est après avoir testé les réactions de plusieurs groupes-cibles de l'Ouest que le Comité du Canada s'était résolu à lancer sa campagne référendaire avec un slogan unilingue anglais... avec la débâcle que l'on sait.

Depuis un mois, le camp du OUI a appris, souvent à ses dépens, qu'on ne peut isoler le débat du Québec de celui du Canada.

Encore jeudi, l'ouverture de l'aluminerie de Sept-Îles a fourni aux premiers ministres fédéral et québécois une occasion, somme toute assez banale, de rappeler aux Québécois les vertus de la stabilité économique canadienne.

Mais à l'extérieur du Québec, ce qu'on a surtout vu, c'est Robert Bourassa et Brian Mulroney copain-copain fêtant de nouveaux emplois au Québec, pendant qu'on annonçait de lourdes mises à pied en Alberta, et que les taux d'intérêt recommençaient à grimper.

Enfin, le camp du OUI garde au

rançant une partie de son artillerie lourde. Au sein des forces fédérales, on ne se cache pas de disposer de piles de matériel pour documenter les ravages qu'engendrerait le départ du Québec de la fédération.

Mais jusqu'à présent, le terrain de arguments s'est révélé plutôt accidenté. Les ministres Clark et Harvie André ont été rabroués quand ils ont laissé entendre de façon très générale qu'un échec du OUI pourrait donner le Canada des allures de Liban ou de Yougoslavie.

Echaudé par l'expérience, hier, on s'inquiétait, dans les offices fédérales, qu'un rapport de la Banque Royale du Canada chiffrant les coûts de la « désunion » ne donne des résultats aussi douloureux.

De telles bombes, rappelait-on avec appréhension, ont tendance à exploser bien avant d'arriver à destination.

Mais, malgré ce départ difficile, il n'y a pas de grands virages en vue sur le plan de la stratégie fédérale, simplement, affirme-t-on, un message encore plus appuyé.

Dès la semaine prochaine, Ottawa entend bombarder les Canadiens d'informations sur l'accord de Charlottetown tout en continuant de marteler la population d'arguments susceptibles de l'inciter à « régler » la Question.

Pour le moment, le courant de pensée qui prévaut au sein du camp du OUI veut que sa supériorité au plan de l'organisation finisse par l'emporter et qu'il finisse par faire la preuve que sa cause est la bonne.

◆ Bourassa

provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario n'en reçoivent pas. C'est pas sérieux.

Le coup a porté et les 250 partisans présents l'ont bruyamment acclamé.

Visière levée, M. Bourassa a affirmé que c'est le ton qui dominera désormais les discours du OUI pendant cette campagne référendaire : « Ce sont des choses comme cela qu'il va falloir mettre en relief. Quand la population sera informée des faits, elle va comprendre que les chefs syndicaux et les témoins du NON leur racontent des histoires. La période référendaire va nous donner l'occasion de dégonfler les ballons », a-t-il dit.

Le premier ministre et chef du camp du OUI s'est par ailleurs rallié aux sombres pronostics de la Banque Royale, selon laquelle une crise économique majeure frappera le Québec et le Canada si le pays devait écarter un jour.

Il a rappelé que les économistes qui ont témoigné devant la commission parlementaire sur les retombées de la souveraineté ont conclu que la transition se traduirait par une baisse de 4 % du produit intérieur brut (PIB).

Cible favorite du président du OUI, Jacques Parizeau a lui aussi

fait les frais de ses sarcasmes.

M. Bourassa a laissé à entendre que le chef de l'opposition se fait tirer l'oreille, qu'il craint de l'affronter dans un débat à l'Assemblée nationale. « Qu'il vienne débattre l'entente face à face pour éclairer la population. »

Jean Allaire est également passé dans le colimateur de Robert Bourassa, racontant que des passages du programme constitutionnel lui sont apparus à ce point irréalistes qu'il a dû les renier, notamment l'article stipulant que le Québec devrait exercer sa pleine souveraineté dans le domaine de l'assurance-chômage.

« Comme chef de gouvernement, je suis obligé d'être responsable », a déclaré le ministre du Tourisme, Jean Vallerand, a eu droit aux réprimandes de son premier ministre pour avoir confirmé la décision du gouvernement d'installer des casinos à Montréal et dans Charlevoix.

Interrogé par les journalistes, M. Bourassa a eu ce commentaire cinglant qu'il laisse croire que M. Vallerand est tombé en disgrâce par cette indiscrétion. « Au conseil des ministres, on avait convenu de ne pas faire d'annonces. »

◆ RCM

discours du parti qui semble avoir vieilli. Un document de réflexion remis aux membres du conseil général cette semaine et à la par la présidente, rappelle les troupes à ne pas laisser de terrain à la droite qui s'organise. Plus loin, le même texte dénonçait la « récupération des différences culturelles et ethniques aux fins d'agitation sociale ».

De la rhétorique de cégépiens attardés ?

« Pas du tout, s'insurge Mme Lavolette. En temps de récession, il faut revenir aux valeurs progressistes. Notre discours n'est absolument pas déphasé. Nos acquis démocratiques sont menacés et il faut le dire aux militants. »

Les déboires du deuxième mandat du RCM, admet Mme Lavolette, rappellent ceux du second mandat du Parti québécois. « Il faudrait faire un colloque sur les « deuxièmes mandats » des partis progressistes et leurs difficultés en temps de récession », suggère-t-elle.

Robert Perreault a jeté un pavé dans la mare, il y a un mois. Et il n'a pas attendu qu'on intercepte ses conversations privées. Dans une virulente lettre ouverte publiée dans un quotidien montréalais, il invitait son parti à un « virage majeur ».

Beaucoup moins tonitruant depuis qu'il s'est rallié, le conseiller de Laurier et président du conseil d'administration de la STCUM attribue avant tout les maux du RCM et de son gouvernement municipal à un problème d'image.

« Les Montréalais sont satisfaits de l'administration municipale. Ils sont heureux du parc des Îles, du

Vieux-Port, de la rue de la Communauté et des autres réalisations du 350e. Ils apprécient les 250 parcs réaménagés, les 20 000 logements rénovés, le Biodôme. Pourtant, ils ne parlent et n'entendent parler que de l'affaire Bourque, des trous dans les rues ou de la fenêtre de 300 000 \$.

Peut-être est-ce parce que l'administration du RCM ne sait pas se vendre ? Peut-être avons-nous un problème d'image ? », demande-t-il.

M. Perreault soutient qu'en permettant au public de poser des questions à l'Hotel de ville, le RCM s'est trouvé à donner « plus de visibilité » à l'opposition et aux citoyens mécontents. Le même phénomène s'est produit dans les comités-conseil d'arrondissements et lors d'audiences publiques.

Dans les milieux d'affaires et chez plusieurs fonctionnaires de la Ville, on ressent une profonde insatisfaction, voire de la colère, envers le maire Doré et le RCM.

« Le problème du RCM, ce n'est pas un problème d'image. C'est un problème de contenu. Ils ne savent pas gérer, ne savent pas faire avancer les choses. Dans le milieu des affaires, on se demande comment débarquer Doré », dit un homme d'affaires montréalais qui transige régulièrement avec l'Hotel de ville et qui requiert l'anonymat.

La dernière « bavure » en lice, après l'affaire Bourque, est l'insaturation de la voie réservée aux autobus de l'avenue du Parc. L'administration Doré a décidé d'implanter une voie réservée aux autobus et de limiter le stationnement devant les commerces aux heures de grande affluence.

Les commerçants et citoyens du quartier fulminent. Ils affirment ne pas avoir été consultés. Des manifestations de plus en plus fréquentes s'organisent. Il y a 15 jours, une manifestation a même dégénéré en affrontement.

Mme Annie Chelmin-Lanoue habite les abords de l'avenue du Parc. Architecte de formation, elle est par surcroît chercheur en planification urbaine. « Un remodelage urbain aussi radical que celui qui se fait sur l'avenue du Parc frôle l'incoscience », estime-t-elle.

Mais ce qui frustre encore plus les citoyens et commerçants de l'avenue du Parc, c'est la façon de procéder de cette administration qui se targue de réinventer la démocratie municipale.

« Il est bien évident que l'information a été rendue publique aux citoyens alors que le projet était déjà fait, dit Mme Chelmin. Dans ce contexte, la Ville n'aura pas à s'entêter si les contestations prennent de l'ampleur au cours des prochaines semaines. »

Le malaise administratif qui ronge l'administration municipale — dont des dizaines de fonctionnaires ne traitent qu'après une promesse

d'anonymat — a refait surface cette semaine.

Après avoir analysé l'affaire Bourque, un professeur des Hautes Études commerciales, M. Alain Chénail, conclut que l'administration municipale court à la catastrophe.

M. Chénail attribue à la réforme administrative qui a fait du secrétaire général, M. Pierre Le François, le pivot de l'administration, le fiasco de l'affaire Pierre Bourque. « La réforme s'est retournée contre son auteur », estime M. Chénail. Le professeur juge que Bourque, qui fut écarté du Biodôme, est la victime la plus en vue du système de gestion que pilote Le François. Il y en a eu d'autres et il pourrait y en avoir d'autres.

Dans sa réplique au professeur Chénail, M. Le François écrit que l'étude souffre de « sources absentes, de contre-vérifications escamotées, d'affirmations gratuites et d'omissions de toute sorte. Il invite le professeur à reprendre ses travaux.

26 septembre

par la PC et l'AP

1990: les Warriors d'Oka se rendent dans la confusion la plus totale; la popularité du Parti conservateur atteint 15 pour cent, son taux le plus bas en 50 ans.

1988: reconnu coupable de dopage, Ben Johnson est déchu de la médaille d'or qu'il avait remportée aux 100 mètres des Jeux olympiques de Séoul.

1987: l'armée philippine, qui a déclenché une opération de quatre jours contre les rebelles, s'empare d'une base communiste.

1986: le président Reagan oppose son veto aux sanctions votées par le Congrès contre l'Afrique du Sud.

1980: le pape Jean-Paul II réaffirme son opposition au divorce en ouvrant un synode des évêques.

1973: décès de l'actrice italienne Anna Magnani à l'âge de 65 ans.

1969: le gouvernement bolivien est renversé par les militaires.

1968: le premier ministre du Québec, Daniel Johnson, meurt d'une crise cardiaque à la Manicouagan.

Il s'est tenu un 26 septembre: Le pape T.S. Elliott (1898-1962); le pape Paul VI (Giovanni Montini) (1897-1978); le compositeur George Gershwin (1898-1937); la chanteuse Lynn Anderson (1927); la chanteuse Olivia Newton-John (1948); l'actrice Melissa Sue Anderson (1962).

Un don
In Memoriam.....

LA FONDATION DIANE HÉBERT
(514) 965.0333

Le CRTC modifie ses règles pour la période référendaire

HULL (PC) — Un changement mineur apporté aux règlements sur la radiodiffusion en prévision de la campagne référendaire fédérale pourrait devenir une bénédiction financière pour les stations de télévision et de radio FM, en ces temps de vaches maigres.

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a, dans ses directives aux radiodiffuseurs au sujet du référendum, supprimé les restrictions sur la publicité référendaire en statuant que toute réclamation publicitaire à caractère partisan portant sur le référendum, peu importe sa durée pouvait être considérée comme matériel de programmation.

Normalement, a expliqué hier le porte-parole du CRTC Bill Allen, toute publicité à caractère partisan de moins de deux minutes aurait dû être inscrite comme matériel publicitaire.

En vertu de la loi, les stations de télévision ne sont pas autorisées à diffuser plus de 12 minutes de publicité par heure, et les stations de radio FM ne peuvent allouer plus de 15 % de leur temps d'antenne à la publicité, jusqu'à un maximum de 134 minutes par semaine. Les règles relatives au volume de publicité sur les ondes des stations AM ont été abandonnées en 1985.

L'exemption, valable jusqu'au 26 octobre, signifie que les stations de

télévision et de radio FM pourront diffuser autant de publicités payantes sur le référendum qu'elles pourront en vendre.

« Cela ne fait qu'accroître une plus grande flexibilité aux radiodiffuseurs », a commenté M. Allen.

Les radiodiffuseurs québécois jouiront du même avantage, a précisé hier le CRTC dans sa directive aux titulaires de licences au Québec.

Le Conseil a dû émettre une directive séparée car les lois référendaires fédérale et québécoise contiennent des dispositions différentes en ce qui a trait au temps d'antenne gratuit.

Du côté fédéral, dix réseaux de radiodiffusion doivent mettre 90 minutes de temps d'antenne gratuit à la disposition de chaque camp. La loi québécoise, elle, laisse cela à la discrétion des radiodiffuseurs, mais leur rappelle qu'ils doivent distribuer leur temps d'antenne gratuit de façon équitable entre les deux camps.

Le CRTC a accepté de modifier ses règles à la demande de l'Association canadienne des radiodiffuseurs, qui regroupe les radiodiffuseurs privés au pays.

Le président de l'association, M. Michael McCabe, a expliqué jeudi que plusieurs stations avaient déjà vendu leur quota de périodes publicitaires pour octobre, traditionnellement l'un des mois les plus occupés pour la télévision.

Observer a rendez-vous avec un visage sur Mars

CAP CANAVERAL, Floride (Reuter) — La sonde Mars Observer, proposée vendredi de Cap Canaveral par une fusée Titan, permettra peut-être de résoudre l'une des énigmes les plus troublantes de la planète rouge en photographiant la Cydonia, une région qui évoque le plateau de Gizeh.

La zone se trouve sur l'hémisphère Nord de Mars et n'a été révélée que par deux des 52 000 clichés envoyés sur Terre par les sondes jumelles Viking, parvenues sur la planète en 1976.

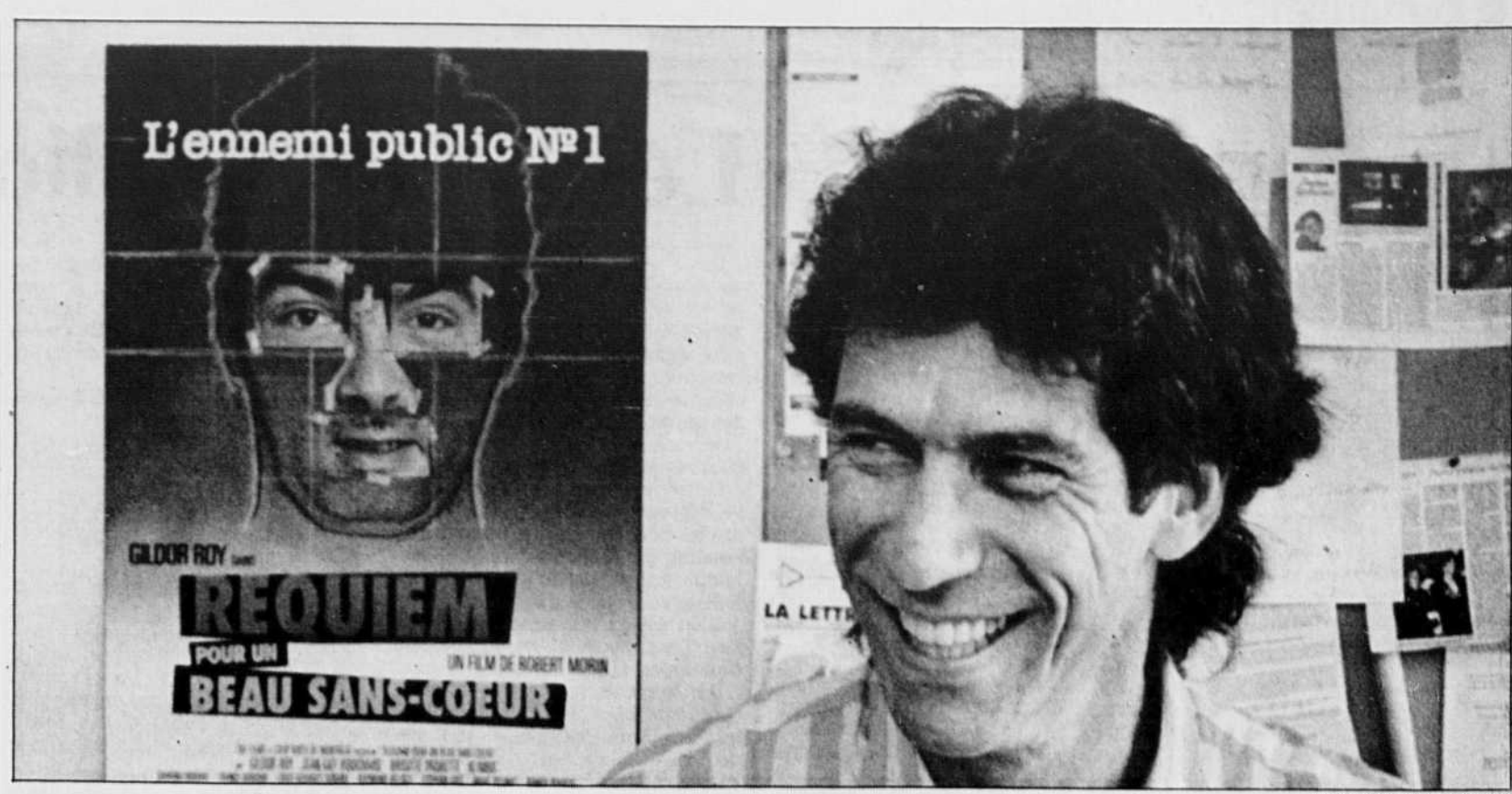
On y voit un plateau d'environ 1,6 km de long et 450 m de haut ressemblant à un visage de sphinx tourné vers le ciel, ainsi que des formations pyramidales.

Il n'en fallait pas plus pour enflammer les esprits et donner corps à l'hypothèse de monuments érigés sur la voisine de la Terre par une civilisation disparue: depuis 16 ans, ces

photos font régulièrement les choux gras des périodiques en mal de copie, bien que la NASA ait expliqué le phénomène par un jeu d'ombres et de lumière.

« Nous voulons satisfaire la curiosité du public », a déclaré à Reuter Dave Evans, l'un des responsables de la mission Mars Observer à l'Agence spatiale américaine. Il s'est toutefois bien gardé de donner son opinion sur la théorie des « petits hommes verts » bâtisseurs de pyramides.

L'hypothèse la plus communément admise est aujourd'hui que Mars a dans le passé ressemblé à la Terre, avec des océans et des rivières où vivaient peut-être des micro-organismes. Mais à l'inverse de ce qui s'est passé sur notre planète, son noyau se serait rapidement refroidi, et l'activité géologique aurait cessé avant que des formes de vie supérieures aient le temps d'apparaître.



Robert Morin

Odile Tremblay

À TORONTO, dimanche dernier, à la stupeur d'une partie du milieu du cinéma, *Requiem pour un beau sans cœur*, de Robert Morin, film cassé-tête dans sa structure éclatée et coup de poing dans son propos (une plongée dans l'univers presque série B d'un assassin) raillait au Festival des Festivals le prix du meilleur film canadien.

Qui plus est, à la barbe du *Léolo*, de Lauzon. Sous ce requiem aussi fort qu'éclaté, chanté à huit voix, qui prend le spectateur à bras le corps avec sa caméra subjective: la signature d'un presque inconnu.

Presque inconnu, dites-vous ? Hé, réside ! Car Robert Morin est loin d'être un débutant. À 43 ans, le cinéaste montréalais, en plus d'avoir fondé la Coop Vidéo de Montréal, aligne une vingtaine de vidéos derrière lui, dont *Tristesse modèle réduit* qui lui valut, en 89, la prime à la qualité de la SO-GIC, et *La femme étrangère*, le prix du jury du Festival de Nantes 90.

Mais le vidéo, ça ne fait pas de vagues. En quinze ans de production, Robert Morin accordait ses premières aux médias cette semaine.

Avant, personne ne s'intéressait à lui. « Si la gang qui parle de cinéma en connaissait un peu plus sur l'audio-visuel, me dit-il, vous découvririez que c'est dans le vidéo, dans le court

métrage que sont le jazz, l'underground, l'invention. Le cinéma colle tellement cher qu'il n'y a plus grande audience là-dedans. N'empêche qu'il a quand même eu, ne serait-ce que pour la visibilité qu'il procure, envie d'explorer le médium film, en lui apportant un regard de vidéaste qui croit encore à l'invention. *Requiem* est son tout premier long métrage 35 mm.

Mais mets-en que j'étais étonné de gagner avec ça. Morin a beau m'assurer que ces prix-là c'est bien subjectif, et que tout dépend de la composition du jury, et qu'au fond ça ne change pas grand-chose dans la vie d'un créateur, n'empêche que le prix en question a fait tripler les chiffres du box-office à son *Requiem*, 800 entrées dans les trois jours précédant le palmarès, 24 000 pour la même période post-décoration. Ça aide à se faire connaître. Il a pourtant toute une liste de « j'aurais donc dit » : des longueurs, une uniformité de rythme, de style là où il aurait préféré multiplier les approches techniques. « Pour le peaufinage, j'aurais eu besoin de cinq jours de tournage supplémentaires. Mais en gros, il est content de son film qui déboule vite.

Certains ont vu dans le personnage de Régis Savoye (joué par Gil-dor Roy) dans *Requiem*, un portrait du criminel Richard Blass. Mais Robert Morin se défend d'avoir réalisé

une oeuvre à clé unique, ni par ailleurs très personnelle. Il n'a pas fait de prison lui-même, ne compte pas de criminels dans sa famille ou ses amis. « Mais j'habite au coin de Beaubien-Saint-Laurent, et je vais souvent à la taverne à côté. » Pour décrire le « milieu », il a pu en peu à Blass, un peu à Mesrine, avec un informateur hors pair en la personne de Réal Chartrand, ex-détenu ayant joué dans un de ses vidéos *La Révélation* qui lui a donné le ton des dialogues.

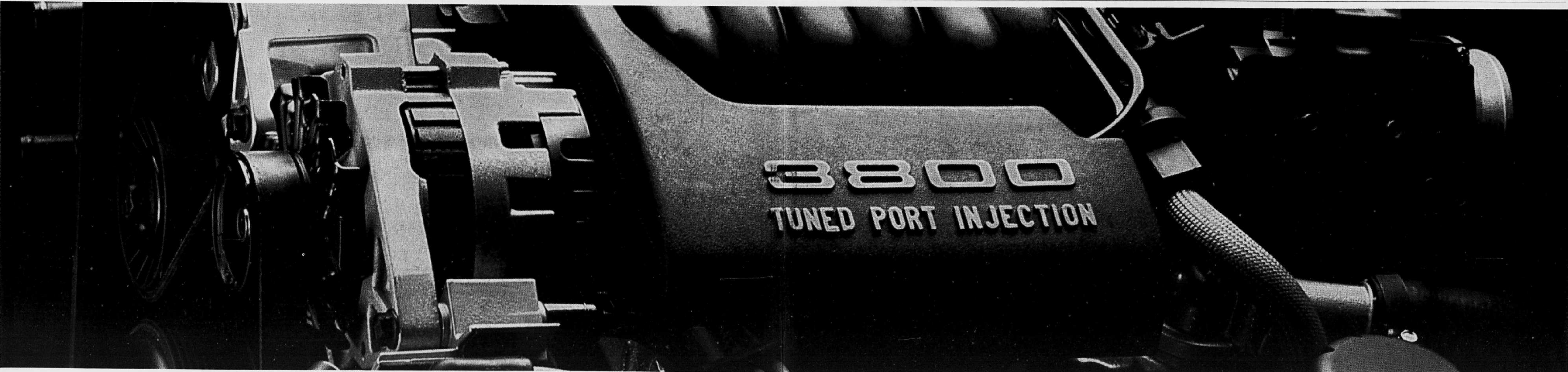
« Je voulais faire un film de bandit vraiment québécois. Ça fait plusieurs années qu'on s'abonne au cinéma bonne conscience. Sauf dans *Le Party*, de Falardeau, on n'a pas mis beaucoup de focus sur les durs chez nous. » Morin aime les fous, « ces personnes tellement sautées qu'elles arrêtent d'être des êtres humains pour devenir Dieu ou diable. » Pour elles, vie et mort n'ont plus d'importance. « D'où sa fascination pour le personnage de Régis.

La structure du film de Morin a déconcerté certains critiques. *Requiem pour un beau sans cœur* raconte la fin de semaine d'un criminel en cavale, à l'épave, toujours subjective (une technique qu'il avait am-

plement développée au vidéo) installée tour à tour dans les huit « Je » des narrateurs multiples. Chacun y va de sa vision de Régis Savoye. Morin a voulu laisser le spectateur libre de composer lui-même sa neuvième version, en tentant de répondre à la question placée au bout : « Qu'est-ce qui crée le psychopathe ? » Vieux débat entre Voltaire et Jean-Jacques Rousseau, explique le cinéaste. L'un dit que le mal s'inscrit dans le bagage génétique de l'homme. L'autre que la société vient le corrompre. Au spectateur de chercher une réponse. « Film en suspens donc. Et Morin de citer Berthold Brecht : « Une histoire qu'on comprend est une histoire mal racontée. »

Plus qu'au cinéma (il n'a pas vu *Kwaidan*, de Kobayashi), c'est à la littérature que le cinéaste a emprunté la composition de son film, au *Quatuor d'Alexandrie*, de Durrell, à *La passion des femmes*, de Japrisot, à Faulkner aussi. Robert Morin, fort de son passé de vidéaste, voit le septième art comme un terrain d'expérience, qui autorise des essais sur le langage et l'éclatement de la forme.

« Meux vaut commettre une grosse gaffe qu'une petite réussite », estime-t-il. Pour l'heure, Morin écrit le scénario de son prochain film. Une histoire de retour à la nature donnant la vedette à un Indien blanc. « Une métaphore du Québec tétu qui veut le beurre et l'argent du beurre. »



LA RÉVOLUTION AMÉRICAINE

L'Amérique se renouvelle sans cesse. Pour affronter les routes qui traversent les villes, les déserts et les montagnes du continent, l'Amérique a redéfini ses normes et présente la berline Buick Regal Limited 1993. Une innovation qui en dit long sur le chemin parcouru.

- Puissant moteur V6 de 3,8 L de 170 chevaux en option
- Nouvelle génération de freins antiblocage ABS-VI pour une maîtrise complète du freinage dans les pires conditions

- Protection de 6 ans ou 160 000 km contre les perforations dues à la rouille grâce aux tôles galvanisées des 2 côtés. Vous n'avez pas besoin d'antirouille supplémentaire
- Suspension DynaRide pour la douceur de roulement et une tenue de route exceptionnelles
- Climatiseur à 2 zones pour régler séparément la température côtés conducteur et passager (de série sur le modèle GS et en option sur les autres modèles)
- Verrouillage automatique des portes.

Si vous voulez voir ce que l'Amérique fait de mieux pour la route, venez essayer la Buick Regal Limited 1993 chez votre concessionnaire. Et partez à la découverte du Nouveau monde.

Partout au Canada et aux États-Unis, 24 heures sur 24, tous nos modèles 1993 sont protégés par le nouveau programme d'Assistance routière* Buick. Il est peu probable que vous l'utilisiez mais il est sûr que vous roulez l'esprit tranquille.



Assistance
ROUTIÈRE

*Assistance routière Buick est offerte sur les modèles Buick 1993. Durée: 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. Détails chez votre concessionnaire Pontiac/Buick/Cadillac/GMC.



BUICK REGAL LIMITED 93
REDÉCOUVREZ L'AMÉRIQUE

SPORTS

Les enfants millionnaires de Felipe

Gilles Marcotte

AVEZ-VOUS une idée de ce que c'est, quand tout est perdu, que de se retrouver à vache, tout seul dans son coin de champ, en automne, devant des gradins déserts, à sentir le cru de l'air vous faire monter une chair de poule le long de la colonne, à sentir l'odeur rance du gant dans lequel vous avez craché tout l'été, à entendre les beuglements des vendeurs de hot-dog enterrer les applaudissements des partisans ?

C'est comme une bouffée de spleen. Et ça fait des longues veillées. Ça s'appelle aussi : « Si ça peut finir, qu'on s'en retourne chez nous ».

Au début de la semaine, c'est ce qu'ils ont eu la tentation de se dire les Tim, Tom, Marquis, Moises, Delino, Spike, Gary, Larry et les autres, les 25 athlètes qui exercent le métier de joueur de baseball à Montréal, dont 24 viennent d'outre-frontières. Larry Walker est le seul indigène. De Vancouver.

Ils étaient rentrés en ville, victimes d'une sérieuse avarie : les Pirates, ceux de Pittsburgh, qui ont coulé le beau bateau qu'ils avaient monté, contre toute attente. Il ne restait plus qu'à ramer vaille que vaille pendant une couple de semaines, puis partir en vacances. Ils se sont

ensuite fait planter deux fois par l'équipe la plus moche de leur division, les Phillies de Philadelphie, dans un stade à peine au quart plein, ce qui fait fort clairsemé dans le temple du sieur Tallibert.

Alors l'écho d'une voix s'est mis à résonner. Celle de Felipe.

Oui, Felipe, monsieur Alou, qui a lui-même plusieurs grands enfants, y compris un dans l'uniforme des Expos, a rassemblé la bande de jeunots qui lui a été confiée, un peu en retard, au mois de mai.

Felipe, le placide, gérant grisonnant et respecté, n'est pas homme à faire des esclandres et quand il lève un brin le ton, c'est un peu comme s'il faisait une colère. Alors l'homme a invité fermement ses enfants millionnaires à continuer à jouer comme du monde et à respecter le client.

Le lendemain, ils battaient leurs bourreaux, les Pirates, devant plus de 30 000 partisans. Bien sûr, à moins d'un miracle tout était foutu. Ce n'était quand même pas une raison pour en donner aux partisans moins que pour leur argent.

Les enfants avaient intérêt à bien comprendre le message. Papa Felipe régnera dès le départ la saison prochaine.

Les Expos ont donné une belle sai-

son de balle à Montréal. Ils sont restés dans la course jusqu'au dernier sprint pour finalement céder devant les champions de l'an dernier.

Le talent sur le terrain était manifeste. Le trio Walker, Grissom, Alou, au champ extérieur par exemple, est déjà envié partout. Mais ce n'est pas tout. L'administration du président Claude Brochu a aussi frappé un gros coup sûr en se débarrassant vite de l'ex-gérant Tom Runnels, un adepte compulsif de la discipline militaire, qui a fait un bouffon de lui en se déguisant en général Swazkopf pendant la période d'entraînement pré-saison.

Ensuite, une fois délestés du poids de ce mentor et de son képi, les Expos ont vite ajusté leurs casquettes et n'ont pas mis de temps, sous le leadership de Felipe Alou, à rattraper une bonne partie du temps perdu. C'était la troisième semaine de mai, après seulement 37 matchs. Depuis, l'équipe a gagné 66 matchs et en a perdu 50.

Felipe Alou, justement, d'où vient-il cet homme-là, qui a mené la barque plus loin que prévu ? Felipe, 57 ans, a plus de trente ans de baseball dans le corps. Ex-joueur à San Francisco, à Milwaukee, entre autres, à Montréal brièvement, en fin de carrière, Felipe répandait ses connais-

sances et gérait à gauche à droite depuis seize ans dans l'organisation des Expos quand on l'a appelé au secours, faisant de lui le premier Dominicain à occuper ce poste dans les ligues majeures.

Il a sauvé les meubles cette année, en trouvant le moyen de bâtir l'équipe gagnante qui aura permis aux Expos d'attirer près de 1,7 million de spectateurs, alors que l'an dernier, crouissant au fin fond du classement, ils n'avaient même pas réussi à convaincre un million de partisans à franchir les tourniquets. Performance honorable aux guichets, avec une équipe dont la masse salariale s'affiche comme la troisième plus petite de tout le baseball majeur.

La prochaine étape, elle est accrochée au mur en entrant dans les bureaux de l'administration : deux petites plaques à dorure comme les Chambres de commerce en offrent à leurs membres méritants. Celles-là viennent des Major Baseball Leagues et soulignent l'excellente performance des Expos en 1982 et 1983 : respectivement 2 318 292 spectateurs puis 2 320 651.

Peut-être aura-t-on besoin de retrouver l'affluence de ces années fastes pour payer le salaire de Felipe et de ses enfants qui voudront sûrement être un peu plus gâtés.



PHOTO PC

Le receveur vedette des Expos de Montréal, Gary Carter, mettra un terme à sa carrière dès la fin de la présente saison.

Carter s'en va

Richard Milo

de la Presse canadienne

« C'EST PLUS FORT que moi. Je ne peux contenir mes larmes. »

Emu, avec son épouse Sandy à ses côtés, Gary Carter a annoncé sa retraite en pleurant quatre à cinq fois. Le « Kid », de 38 ans disputera son dernier match au Stade olympique dimanche. Il s'adressera ensuite à la foule après la rencontre.

« J'étais ok jusqu'au moment d'entrer dans la pièce », a-t-il dit en essuyant ses larmes devant une cinquantaine de journalistes réunis dans une des salles du sous-sol du Stade olympique.

Le temps est venu. Mon corps me fait souffrir. Il me faudrait des opérations aux genoux pour continuer. »

Décrit comme un futur membre du Temple de la renommée, Carter a tracé le bilan de sa carrière de plus de 18 saisons dans le baseball majeur, dont 11 avec les Expos.

Même si je pleure, ce n'est pas un jour triste. Je suis heureux. Je ne dirais pas adieu au baseball. C'est un sport que j'aime trop. »

Carter restera avec les Expos en tant que commentateur à temps partiel et il agira également comme instructeur au camp d'entraînement.

Ce fut une décision difficile mais j'ai trois enfants qui m'attendent à la maison. Il vient un temps où il faut faire des choix.

J'en ai longuement discuté avec mon épouse et on a beaucoup prié.

J'ai reçu des signaux de Dieu. »

Carter, dont le no 8 sera le premier à être retiré dans l'histoire des Expos, affiche une faible moyenne de .216. Il était de retour à Montréal après une absence de sept ans.

C'est ici que tout a commencé pour moi en 1974 et je suis revenu pour ma dernière saison. C'est un luxe que bien des joueurs n'ont pas obtenu. J'ai joué durant cinq ans avec les Mets et on a remporté la Série mondiale mais c'est ici, à Montréal, que je voulais accrocher ma casquette. J'ai toujours été identifié aux Expos. »

Carter affiche une moyenne en carrière de .262. Il totalise 324 circuits et 1124 points produits. Il a été choisi le joueur par excellence des Expos à quatre reprises en 1975, 1977, 1980 et 1984.

Il a été proclamé le joueur par excellence lors du match des étoiles, à Montréal en 1982, et lors de la Série de championnat en 1981.

Je garde plein de bons souvenirs de ma carrière et il m'est difficile d'identifier un moment en particulier. Je n'oublierais jamais l'ovation qu'on m'a donné il n'y a pas longtemps après mon double quand j'ai trébuché en contournant le premier but. »

Éloigné de sa famille qui habite en Floride, Carter a indiqué avoir arrêté sa décision le 23 août, alors que les Reds de Cincinnati étaient en ville. Ce jour-là, son épouse a été impliquée dans un accident d'automobile où elle a failli mourir.

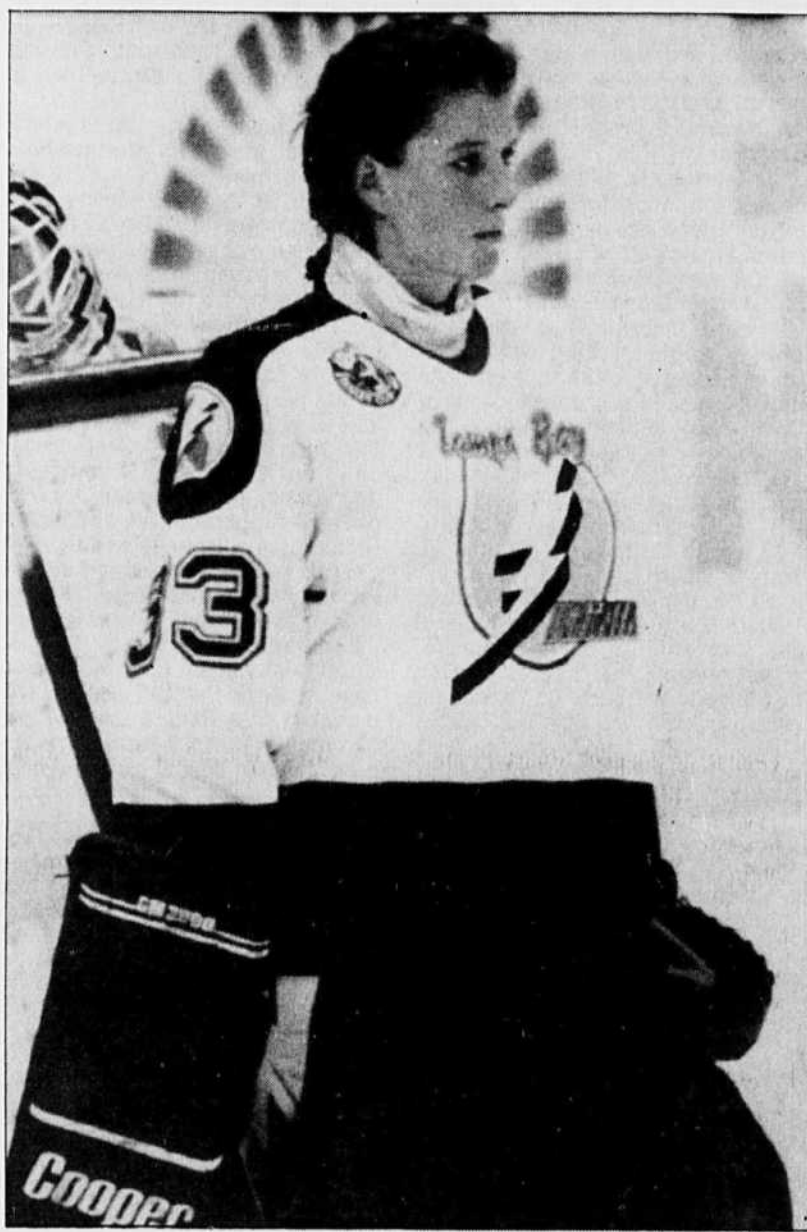


PHOTO AP

Manon Rhéaume devra décider de son avenir dans les prochaines heures puisque de nombreuses offres lui ont été faites à la suite de sa performance devant les buts du Lightning de Tampa.

L'avenir se dessine pour Manon Rhéaume

Guy Robillard

de la Presse canadienne

LES ÉVÉNEMENTS continuent de se bousculer dans la vie de Manon Rhéaume, qui a des décisions importantes à prendre à son retour du camp d'entraînement du Lightning de Tampa Bay.

En conférence de presse, hier après-midi, à Montréal, la jeune gardienne a raconté que plusieurs possibilités s'offrent à elle et qu'elle devra prendre des décisions rapidement. Si elle décide d'aller jouer au hockey à Atlanta dans la Ligue internationale, elle devrait normalement repartir lundi.

Mais hier, le président du Cabinet de relations publiques National, Daniel Lamarre, qui conseille Rhéaume, a révélé avoir reçu au cours des derniers jours de nombreuses offres dont la jeune femme ignore elle-même le contenu. Des offres sont même parvenues des États-Unis à son agent newyorkais Steve Bartlett. En privé, on a parlé d'offres mirobolantes.

Ce que les gens ont commencé à réaliser, a soutenu Lamarre, c'est que Manon Rhéaume n'est pas seulement la première gardienne de l'histoire mais qu'elle a aussi de grandes qualités comme personne. »

En fait, à 20 ans, Rhéaume pourrait avoir à choisir entre le cœur et

la raison. Hier, elle a parlé du hockey comme d'une « passion » et répété que pour elle, ce n'était pas du tout la question d'être la première femme mais seulement de savoir jusqu'où elle pouvait aller maintenant qu'on lui en donne la chance.

Mais elle a répété être « réaliste » et elle sait très bien qu'elle n'abandonnera jamais à la Ligue nationale. D'ailleurs, à Atlanta, elle devrait partager le travail avec deux autres gardiens et elle-même parle de faire en même temps des relations publiques. Elle aurait donc un statut particulier.

Par sécurité, répond l'athlète réaliste. En partant, je ne suis pas comme les autres parce que je n'ai jamais eu la chance de m'entraîner tous les jours. »

C'est d'ailleurs l'argument qu'elle sert pour justifier qu'elle ait eu droit à un traitement de faveur parce qu'elle est une femme. Elle ne le nie pas, mais rappelle que parce qu'elle était une femme justement, elle n'a jamais eu la même chance que les autres. Par exemple, a-t-elle expliqué, après une saison de bantam AA, tous les gardiens avaient été invités dans les rangs midget, sauf elle. Or pour savoir ce qu'elle vaut vraiment, il faut qu'elle ait l'occasion d'éprouver son talent.

Si je n'essaie pas, je ne saurai jamais », se plaisait-elle à dire, hier.

BASEBALL

Ligue nationale	Houston à Los Angeles	à San Francisco (Burkett 12-9) 16h05
Jeu 1	Cincinnati à San Francisco	Saint-Louis (Magrane 1-1) à Philadelphie (Riviera 6-4) 19h05
Houston 1, San Diego 7	Aujourd'hui	Atlanta (P. Smith 6-0) à San Diego (Deshaies 4-6) 22h05
Atlanta 0, San Francisco 4	Houston (Kile 4-10) à Los Angeles (Hershiser 10-14) 15h00	
Pittsburgh 9, Montréal 3	Chicago (Boskie 5-10) à Montréal (Nabholz 2-11) 15h05 (RC)	
Chicago 2, Phil. 3 (10m.)	New York (Hillman 2-1) à Pittsburgh (Walk 9-6) 15h10	
N-York 3, St-Louis 4 (14m.)	Cincinnati (Swindell 12-6)	
Cincinnati 8 Los Angeles 4		
Hier		
Saint-Louis à Phil'phie		
Chicago à Montréal		
New York à Pittsburgh		
Atlanta à San Diego		

Ligue américaine	Cleveland 4, Boston 6	Oakland 4, Chicago 1	Detroit 1, New York 10	Toronto 8, Baltimore 2	Seattle 0, Kansas City 2	Californie 0, Milwaukee 4
Jeu 1						
Hier						
Toronto à New York						
Boston à Baltimore						
Cleveland à Detroit						
Oakland à Milwaukee						
Californie à Chicago						
Kansas City au Minnesota						
Seattle au Texas						
Aujourd'hui						
Cleveland (Cook 5-7) à Detroit (Haas 5-2) 13h15						
Toronto (Guzman 15-4) à New York (Wickman 4-1) 13h30						
Oakland (Darling 15-9) à Milwaukee (Wegman 12-14) 14h50						
Boston (Dopson 7-9) à Baltimore (Mussina 17-5) 19h05						
Californie (Finley 5-12) à Chicago (Fernandez 8-10) 19h05						
Kansas City (Aquino 3-5) au Minnesota (Tapani 15-11) 20h05						
Seattle (Fleming 15-10) au Texas (Pavlik 4-3) 20h35						

Ligue américaine	Toronto 90, 64, 584	MILWAUKEE 86, 67, 562	BALTIMORE 83, 69, 546	NEW YORK 73, 80, 477	CLEVELAND 72, 80, 474	DETROIT 72, 82, 468	BOSTON 68, 85, 444
Section Est							
Section Ouest							
OAKLAND 93, 60, 608							
MINNESOTA 84, 68, 553							
CHICAGO 82, 70, 539							
TEXAS 73, 80, 477							
KANSAS CITY 68, 84, 447							
CALIFORNIE 67, 85, 441							
SEATTLE 58, 95, 379							

CARTES D'AFFAIRES



ROBIC
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
55 St-Jacques, Montréal, Québec, H2Y 3K2
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 98 R-0-B-1-C
La maîtrise des intangibles

Pour informations publicitaires contactez:

JOHANNE GUIBEAU

1-800 363-0305
(514) 842-9645

ENVIRONNEMENT RENTABILITÉ

MOTRLUBE 4S INC.
Fabricant de lubrifiants haut de gamme issus des plus récentes technologies développées par SyntheLube Diversifié Inc. au cours des huit dernières années.

LUBRIFIANT HAUT DE GAMME

- Lubrifiant pour véhicules moteurs à base de polyalphaolafin, ayant une espérance de vie dix fois supérieure à toute autre huile minérale ou synthétique disponible.
- Garantie écrite de deux ans ou 60 000 km.

AVANTAGES

- Qualité: Produit dépassant tous les standards et exigences des manufacturiers de véhicules automobiles.
- Propriétés: Propreté absolue. **Aucune accumulation de goudron**, carbone ou résidus causant l'encrassement du moteur. Convient aux températures de -42° à 240°C. Non toxique, non polluant.
- Économie: Augmente de **dix fois** l'intervalle entre les changements d'huile. Performance accrue des bougies et injecteurs. Réduction de consommation d'essence.
- Environnement: **Réduction de consommation d'huile**, donc moins d'huiles usagées.

NOS CLINIQUES DE SERVICE

- Effectuent changements d'huile et de filtres.
- Disposent de procédés d'application pour protéger la peinture des voitures contre les rayons U.V. et autres dommages dus à la pollution.
- Disposent de procédés d'application pour enduit protecteur anti-rouille du châssis à base de cires, qui ne laisse aucun résidu ou dégoulinement, le tout conforme à l'environnement.
- Disposent d'un personnel qualifié pour l'inspection de véhicules de pare-chocs à pare-chocs. Effectuent une évaluation des coûts de remplacement et de réparation des divers composants.

N.B. Aucune réparation mécanique n'est effectuée dans nos cliniques.
Nous nous soucions de l'environnement. Et vous?
Ouvert jeudi soir, vendredi soir et samedi

Cliniques: 3427, boul. Taschereau, Saint-Hubert (514) 445-0456
4900, boul. Saint-Jean, Pierrefonds (514) 696-7716

SOYEZ PRÊT(E)S POUR LE

GRAND débrouillage SUPER ÉCRAN

EN PROFITANT DE NOS SUPER AUBAINES:

TOSHIBA
VIDÉO VHS-HQ
• Télécommandé • Programmable
50 \$ de rabais! • Était: 299 \$
249 \$ **50 en stock SEULEMENT!**

Cassettes vidéo VHS T-120 3 POUR 9,95\$
SONY

Uumoulin
ELECTRONIQUE
MONTREAL 8390 St-Hubert (au sud de Métropolitain) 388-1122
LAYAL 1599 Autoroute 440 ouest (à l'est de l'autoroute des Laurentides) 681-7770
LONGUEUIL 7203 chemin de Chambly (17e feu au sud de Gare Paroisse) 468-1993

POLITIQUE

Les sondages sont trop bons, réagit Parizeau

SEPT-ÎLES (PC) — Le chef du clan du NON, Jacques Parizeau, espère qu'on décèlera une remontée du OUI dans les sondages, afin de garder les partisans du NON mobilisés pendant la campagne référendaire.

Commentant le dernier sondage de la firme Léger et Léger publié dans les quotidiens Québecor, M. Parizeau a ironisé : « L'avance du NON est un peu forte. Il faudrait qu'elle le soit moins car cela évite la démobilisation ».

Le sondage publié dans les quotidiens Québecor d'hier donne 20 % d'avance au NON dans les intentions de vote des Québécois, soit 43 % contre 23 %, mais évalue les indécis à 33,7 %.

« L'avance du NON a démarré un peu vite. Il nous faut tenir encore un mois », a rappelé M. Parizeau à ses partisans.

Les chiffres du sondage Léger et Léger sont encore plus avantageux pour le NON que ceux fournis par le sondeur interne officiel du Parti québécois, Michel Lepage.

Selon le dernier sondage interne de cette formation politique, que des journalistes ont pu consulter hier, le NON est en avance de 10 % sur le OUI, soit 44 % à 34 %, avec quelque 20 % d'indécis et 2 % de gens qui affirment qu'ils n'ont pas voté.

Le clan du NON se réjouit aussi de ce que dans le sondage du *Journal de Montréal*, le taux de popularité de Jacques Parizeau, longtemps loin derrière celui de Robert Bourassa, a presque rejoint celui du premier ministre.

Jacques Parizeau n'est plus qu'à 3 % de Robert Bourassa quand on demande aux Québécois qui défend le mieux les intérêts du Québec.

Ottawa sonde les Canadiens sur la majorité acceptable

Robert Lefebvre

de la Presse canadienne

QUÉBEC — Dans un sondage portant sur l'entente de Charlottetown et commandé par le gouvernement fédéral, certaines des questions posées suggèrent que voter NON constitue « un acte d'inconscience » et que le référendum du 26 octobre pourrait être concluant avec l'appui de seulement 50 % de la population canadienne représentant 7 des 10 provinces.

Il s'agit d'un sondage administré par le Centre de recherche Decima, une compagnie de sondage d'opinions de Montréal, dont La Presse canadienne a obtenu copie des 41 questions qui ont été posées ces trois dernières semaines à l'ensemble des Canadiens.

Au Québec, les questions ont été posées à 664 personnes au hasard d'une liste téléphonique, et l'échantillonnage est proportionnel pour chaque province, a indiqué une porte-parole de la firme Decima. La première partie de ce sondage se terminait hier soir, a-t-elle confié.

On demande notamment aux répondants de choisir entre les deux énoncés suivants : « Voter NON, c'est une meilleure façon de dire que vous n'acceptez pas un accord imparfait, ou, voter NON, c'est un acte d'inconscience de la part des gens qui sont prêts à mettre le pays en danger pour leur propre opinion. »

On demande aussi aux gens de quel minimum, selon eux, le gouvernement a besoin pour aller de l'avant et faire les changements à la Constitution : une majorité seulement dans l'ensemble du pays, ou avec une majorité dans chaque province ?

L'une des questions suggère même qu'un OUI recueilli chez la

majorité de la population canadienne localisée dans seulement sept des 10 provinces participantes pourrait être suffisant pour que l'entente soit entérinée. « Si une majorité des gens de votre province vote contre l'accord constitutionnel mais que les sept autres voteraient pour, croyez-vous que les résidents de votre province devraient faire comme les autres et accepter l'entente ? »

Plusieurs des questions laissent perplexes. Pour connaître le sentiment des personnes interrogées sur l'option fédéraliste, on demande d'exprimer sa préférence personnelle entre chacun des trois choix suivants : « Entre l'indépendance complète et le fédéralisme renouvelé, entre le maintien du système actuel et l'indépendance complète, et entre la souveraineté association et le fédéralisme. »

Une autre question a de quoi ébranler les plus indécis : « Si vous avez le choix entre accepter les récentes propositions constitutionnelles et voir le Québec devenir un pays indépendant, que feriez-vous ? » Ou encore : « D'après vous, qui s'occupe le mieux de l'avenir du Canada ? Les gens qui sont en faveur du OUI ou les gens qui sont en faveur du NON ? »

Dans l'ensemble, les questions posées évoquent le « compromis juste et raisonnable », l'attachement émotif des gens au Canada, leur lassitude envers le débat constitutionnel, l'instabilité politique liée au NON, la possibilité de « rupture du Canada » advenant le rejet de l'entente, alors qu'on associe à la question constitutionnelle la situation financière de chaque individu, l'état de l'économie canadienne et québécoise, le phénomène de la récession, la capacité du pays à concurrencer le marché mondial, sa stabilité et la confiance dont il jouit dans le monde.

Intimidation, alarmisme, assène le plus important groupe de femmes

OTTAWA (PC) — La dirigeante du plus important regroupement de femmes du pays accuse le camp du OUI de recourir à des tactiques de peur et d'intimidation pour persuader les gens de voter OUI au référendum sur les propositions constitutionnelles, le 26 octobre.

« Nous pensons que les Canadiens ne gobent pas l'intimidation, l'alarmisme, a déclaré, hier, Mme Judy Rebick, présidente du Comité canadien d'action sur le statut de la femme. Ce qu'ils veulent savoir, c'est ce qu'il y a dans l'entente, et particulièrement dans le texte juridique. »

Mme Rebick ne croit pas qu'une victoire du NON plongera l'économie dans l'incertitude, comme les premiers ministres Brian Mulroney et Robert Bourassa l'ont dit. Elle ne croit pas non plus ceux qui soutiennent qu'un rejet de l'entente de Charlottetown entraînerait l'effondrement du pays.

Elle reconnaît qu'une victoire du OUI amènerait une période d'accalmie dans le mouvement favorable à l'indépendance du Québec, mais une accalmie de courte durée parce que l'entente ne répond pas à certaines des exigences fondamentales du Québec, a-t-elle ajouté.

Malgré ses moyens limités, et le fait qu'il aura en face de lui, dans le camp du OUI, le gouvernement fédéral et toutes les provinces, le CCASF entend faire campagne pour démontrer aux Canadiens les lacunes de l'entente. Il considère notamment que cet accord menace les droits des femmes, ne garantit nullement la protection de l'égalité des

femmes autochtones, compromet le maintien de programmes sociaux et n'assure pas une place égale aux femmes au Sénat.

Le CCASF représente plus de 500 groupes de femmes au pays.

Contredisant le leader du Reform Party Preston Manning, lui aussi un tenant du NON, Mme Rebick juge qu'une victoire du NON ne mettrait pas un terme aux chamailleries constitutionnelles. Une assertion « ridicule », lance-t-elle.

Si l'accord conclu le 28 août à Charlottetown est défait par l'une ou l'autre des provinces, Mme Rebick souhaiterait voir les pourparlers con-

stitutionnels reprendre sur une base « plus ouverte et plus démocratique », notamment en ayant recours à une assemblée constituante de citoyens canadiens ordinaires.

« Tant que nous n'avons pas ce dialogue, que les différences régionales s'approfondissent, les divisions continueront de s'aggraver », a-t-elle prévenu.

Peu de temps après la conférence de presse de Mme Rebick, la Banque Royale du Canada rendait public un rapport selon lequel une rupture du pays mettrait 720 000 personnes au chômage et coûterait 4000 \$ par an à chaque Canadien.



Judy Rebick dévoilait, hier, les logos qui seront utilisés par son groupe durant la campagne référendaire.

Quatre femmes d'affaires pour le OUI accusent des consoeurs de «détournement»

Lia Lévesque

de la Presse canadienne

QUATRE FEMMES d'affaires du Regroupement économie et constitution déplorent le NON de groupes de femmes du Canada et du Québec, affirmant que selon elles, l'entente constitutionnelle protège suffisamment leurs droits.

Mmes Jeannine Guillevin-Wood, de Guillevin International, Gylaine Saucier, administratrice, Manon Vennat, de Spencer Stuart, et Marie-Hélène Boyle, de Antiquités au Vieux théâtre Wakefield, se sont officiellement prononcées pour le OUI, hier.

Les quatre femmes d'affaires ont même accusé les organisations féminines qui sont contre l'entente de «détourner les revendications des femmes à des fins partisanes».

Pas une fois, cependant, elles n'ont nommé ces organismes qu'elles visent, malgré les demandes des jour-

nalistes.

Le Comité canadien d'action sur le statut de la femme, mieux connu sous son appellation anglaise NAC, a dénoncé l'entente il y a quelques semaines, suscitant ainsi beaucoup de remous et faisant parler de lui à travers le Canada. Le NAC est une vaste coalition de groupes de femmes. Le comité estimait que les droits des femmes n'étaient pas adéquatement protégés dans la nouvelle entente et l'a donc rejeté.

Mmes Guillevin-Wood, Saucier, Boyle et Vennat jugent, elles, que « l'égalité des sexes n'est aucunement menacée par l'entente » et que le droit à l'égalité des femmes est protégé par les Chartes québécoise et canadienne. L'inscription de « l'attachement des Canadiens au principe de l'égalité des personnes des deux sexes », tel que précisé dans la clause Canada, leur semble « une garantie supplémentaire et une garantie importante ».

De fait, les quatre femmes du Regroupement économie et constitution ont surtout insisté sur un point : le fait qu'elles préfèrent parler d'économie et qu'elles veulent passer à autre chose que le dossier constitutionnel.

La Constitution ne peut pas tout régler. « On ne peut pas tout mettre dans la Constitution », opine Mme Saucier. Régions le dossier constitutionnel par un OUI et passons aux autres problèmes, ajoute-t-elle.

Mme Guillevin-Wood a même laissé entendre que les groupes de femmes « ne disent pas exactement la vérité » quand elles dénoncent l'entente de Charlottetown parce qu'elle n'assure pas suffisamment l'égalité des sexes. « L'entente respecte nos droits de femmes », soutiennent-elles.

L'entente est très claire. Elle offre toutes les garanties nécessaires », commentait de son côté Mme Saucier.

Les organismes charitables peuvent appuyer une option sans crainte de perdre leurs avantages fiscaux

OTTAWA (PC) — Les 65 000 organisations charitables reconnues au Canada qui voudraient appuyer le OUI ou le NON au référendum constitutionnel sont libres de le faire, sans crainte de perdre leur statut fiscal spécial.

C'est ce qu'a fait savoir Revenu Canada, qui a précisé que dans certains cas, les organisations pourront même dépenser jusqu'à 10 % des dons (déductibles d'impôt) recueillis pour promouvoir leur option dans la campagne.

Mais toute organisation caritative qui dépenserait de l'argent à cette fin devrait démontrer que l'issue du vote du 26 octobre revêt pour elle un intérêt particulier, relié à son mandat.

« Si les objectifs de l'oeuvre de charité sont tels que cette activité serait appropriée... elle pourrait dépenser jusqu'à 10 % de ses fonds », a indiqué hier un conseiller de Revenu Canada, M. Bob Beith. Mais il doit y

avoir une relation entre les objectifs particuliers de l'organisation et ses activités référendaires.

Par exemple, une organisation qui défend les intérêts des personnes handicapées serait justifiée de prendre publiquement parti dans la campagne, à cause de l'impact de la Constitution sur les droits des personnes handicapées.

Quant aux organisations pour lesquelles le référendum ne comporte pas d'intérêt spécial, elles demeurent libres de prendre publiquement position dans la campagne, mais ne peuvent dépenser de l'argent.

À condition qu'elles se conforment à ces règles, les organisations de charité pourront prendre position dans la campagne parce que les deux options ne se confondent pas avec la ligne d'un parti ou l'autre, a expliqué M. Beith. Par exemple, conservateurs, libéraux et néo-démocrates fédéraux se réclament du camp du OUI, tandis que le Parti québécois, le

Bloc québécois et le Reform Party appartiennent au camp du NON.

Des deux côtés, on indiquait hier qu'on n'avait connaissance d'aucune organisation charitable prête à s'impliquer dans le débat.

En 1986, les lois fédérales ont été modifiées pour autoriser les oeuvres de charité à prendre part à des activités politiques non partisanes, sans perdre leur droit d'émettre des reçus d'impôt. Ces reçus permettent aux donateurs de réclamer un crédit non remboursable de 17 % sur leur impôt sur le revenu.

La loi interdit aux organisations jouissant de ce statut spécial d'avoir des activités partisanes. Par conséquent, elles ne peuvent pas appuyer un parti politique.

EN BREF...

Bourassa a poussé Rocheleau au Bloc

OTTAWA (PC) — Le député de Hull-Aylmer Gilles Rocheleau a affirmé hier qu'il avait suivi les conseils du premier ministre Robert Bourassa lorsqu'il a joint les rangs du Bloc québécois il y a deux ans. C'est ce que le bouillant député a soutenu hier matin alors qu'il lançait, à Hull, le comité du NON pour l'Outaouais et l'Ouest du Québec. M. Bourassa, qui était en tournée à Saint-Bruno, sur la Rive-Sud de Montréal, a nié les allégations de M. Rocheleau. « Je ne lui ai jamais dit cela. Gilles est un vieil ami, mais parfois il exagère un peu », a déclaré le premier ministre. M. Rocheleau, lui, n'en dément pas. Lors d'une entrevue à la Presse canadienne, il est revenu à la charge. « M. Bourassa m'a suggéré, dans les meilleurs intérêts du Québec, de joindre le Bloc québécois », a-t-il répété. Le député de Hull-Aylmer, qui fut ministre dans le cabinet Bourassa, a quitté par la suite le Parti libéral du Canada en juin 1990, après l'élection de M. Jean Chrétien à la tête du parti. M. Rocheleau ne partageait pas le point de M. Chrétien sur l'accord du lac Meech. M. Rocheleau a reconnu en matinée qu'il n'avait aucune preuve à présenter au public pour soutenir ses dires. Il a affirmé que ce n'était toutefois pas la première fois qu'il faisait état de sa conversation avec M. Bourassa. Il y a fait référence à nouveau, dit-il, pour bien illustrer ses tactiques dans le dossier constitutionnel. « M. Bourassa se sert toujours d'individus pour arriver à ses fins comme il s'est servi de M. Jean Allaire, du président de la commission jeunesse Mario Dumont », soutient-il.

Trop important pour les politiciens

TORONTO — C'est en disant que le débat référendaire est « trop important pour qu'on le laisse entre les mains des politiciens », que l'on a lancé hier le comité du OUI Canada-Ontario. Ce comité est formé d'une vingtaine de dirigeants venant des quatre coins de l'Ontario et de tous les secteurs d'activité — que ce soit le monde des affaires, le milieu syndical, le milieu universitaire, artistique ou social-communautaire. Présidé par le vice-recteur de l'Université de Toronto, M. Gordon Cressy, le comité a réussi à attirer des personnalités qui habituellement n'ont rien à voir avec la politique, notamment Helga Stevenson, la présidente du Festival des films de Toronto, et Dan Hill, un chanteur populaire bien connu au Canada. Un francophone, M. Jacques Marchand, ancien président de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), s'ajoute à la liste. Le comité entend recruter une centaine de membres pendant la campagne et espère que ces gens pourront sillonner la province pour défendre l'accord. Il fonctionne de façon indépendante et séparée de la campagne du premier ministre Bob Rae.

Une autre député libéral critique l'entente

TORONTO — Un autre député libéral fédéral critique sévèrement l'entente de Charlottetown et se porte à la défense de la vision trudeauiste du Canada. Dennis Mills, le très populaire député de Broadview-Greenwood, a attiré 200 personnes hier dans une école pour adultes du centre-ville de Toronto. Il leur a dit que l'entente était trop vague, trop floue et trop incomplète pour qu'on l'appuie. « Je ne peux pas vendre un deal que je ne comprends pas. Si je n'ai pas réponse à mes questions, je voterai NON », a-t-il déclaré à un auditoire multithématique d'étudiants adultes sans emploi. Il leur a aussi dit que l'entente menace les programmes sociaux, traite la culture québécoise comme étant supérieure aux autres cultures, ne fait rien pour les minorités visibles, empêche le gouvernement fédéral de donner de bons programmes de formation professionnelle et nuit à la compétitivité du Canada. En entrevue avec la presse, M. Mills s'est réclame de l'école de Pierre Trudeau, pour qui il a travaillé entre 1980 et 1984. Selon lui, le Canada a besoin d'un gouvernement central fort pour fonctionner alors que l'entente de Charlottetown érode les pouvoirs d'Ottawa. M. Mills croit qu'il y a « beaucoup de députés » et « beaucoup d'hommes d'affaires » qui entretiennent de sérieuses craintes face à cette entente, mais qui n'osent pas encore les exprimer tout haut.

Libman: il faut attaquer les séparatistes

Jean Dion

ROBERT LIBMAN est conscient que l'entente de Charlottetown présente de nombreuses failles, mais, dit-il, c'est mieux que rien.

« Et les tenants du OUI, au lieu de s'évertuer à l'expliquer dans ses moindres détails, devraient passer à l'attaque en faisant valoir que la seule alternative à la ratification de l'accord réside dans la séparation du Québec. »

Pour le chef du Parti Égalité, il est plus que temps que le OUI cesse d'être sur la défensive et « transfère le fardeau de la preuve » vers le camp souverainiste. « Au lieu de passer son temps à parler de Sénat ou de partage des pouvoirs, il faut attaquer les séparatistes. Il faut leur demander en quoi le pays se portera mieux au lendemain d'un NON », a-t-il lancé hier devant quelques dizaines d'étudiants du collège Dawson, dans l'ouest de Montréal.

Les propos de M. Libman ont d'ailleurs trouvé écho dans les questions de l'auditoire, à travers lesquelles on a pu constater que les jeunes anglophones sont plus préoccupés par l'éventualité de la souveraineté et la question des droits linguistiques de la minorité que par les détails de l'entente du 28 août.

S'il ne fait pas lui-même preuve d'un enthousiasme délaissant à l'égard de l'accord, le chef du PE soutient qu'il garantira mieux les droits des minorités et ce, même si la clause « nonobstant », qui a notamment permis à Québec d'adopter la loi 178 sur l'affichage, y est maintenue.

« On nous offre maintenant une clause Canada qui, tout en incluant la société distincte, protège mieux les Anglo-Québécois parce qu'elle stipule que les provinces devront veiller au dynamisme et à la promotion de leurs minorités linguistiques. C'est beaucoup mieux que Meech. »

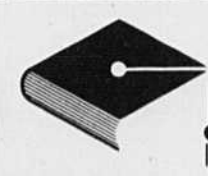
Quant à la clause « nonobstant », M. Libman soutient que les anglophones devront la combattre avec la dernière énergie, mais en temps et lieu, soit l'an prochain à l'Assemblée nationale. « Une fois qu'un OUI aura mis derrière nous les problèmes constitutionnels, nous pourrions aborder les questions de fond, comme la loi 178 (qui devra être reconduite en décembre 1993) et le rapport Chambers (qui prône l'accès des immigrants à l'école anglaise). C'est alors que les Anglo-Québécois devront se faire entendre. »

En attendant, dit-il, il faut « lutter contre les séparatistes. M. Parizeau ne veut pas discuter de souveraineté dans cette campagne mais, si le NON l'emporte, il sera le premier, le soir du 26 octobre, à lever les bras en signe de victoire et à dire que les Québécois ont fait leur choix, qu'ils sont favorables à l'indépendance. »

Ces déclarations surviennent au moment où le PE paraît à nouveau divisé. Tandis que ses trois députés, MM. Libman, Neil Cameron et Gordon Atkinson, appuieront le OUI, le comité constitutionnel du parti recommandera en effet aux délégués de l'assemblée générale des membres, qui aura lieu demain, de « refuser d'endosser l'accord de Charlottetown ».

Le comité, a rappelé hier l'un de ses membres, Gilles Pepin, invoque le fait que, le 14 juin dernier, l'assemblée générale du parti avait décidé de rejeter tout accord prévoyant l'inclusion du concept de société distincte ou le maintien de la clause « nonobstant ».

Si le NON l'emporte à l'assemblée, les hautes instances du parti aviseront quant à la possibilité de faire campagne hors du comité-parapluie présidé par Jacques Parizeau. La loi référendaire du Québec, que le PE a contestée en vain devant les tribunaux, l'interdit, mais les opposants à l'entente pourraient tenter de la « contourner » en militant au sein du comité national canadien pour le NON.



Association des diplômés et des diplômées en sciences de l'éducation de l'UQAM

L'Association des diplômées et des diplômés en sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Montréal vous invite à un colloque ayant pour thème:

ÉDUCATION ET PLURIETHNICITÉ: PERCEPTIONS, ATTITUDES ET RÉCIPROCITÉ

Animatrice: Michaëlle Jean, journaliste à Radio-Canada

le samedi 3 octobre 1992 de 9h à 16h

Université du Québec à Montréal, Pavillon Lafontaine, local L-1436 1301, rue Sherbrooke Est, Montréal (Métro Sherbrooke, autobus 24)

Réservations: (514) 987-3144 Membres de l'ADDSE-UQAM: 20 \$ Etudiants: 15 \$ Non-membres: 30 \$

JORDI BONET

(1932-1979)

EXPOSITION RÉTROSPECTIVE '92

Jusqu'au 6 octobre

OEUVRES IMPORTANTES D'ART CANADIEN ET INTERNATIONAL DE QUALITÉ

FRÈRE JÉRÔME (1902-) RÉTROSPECTIVE (OCTOBRE)

Du lundi au samedi de 10h à 18h

LA GALERIE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

2122 Crescent, Montréal, Qc H3G 2B8

Tél.: (514) 844-6711 844-9815

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Les Français à nouveau dans l'isolement

PARIS (Reuter) — Les feux de Maastricht sont à peine éteints qu'un autre scrutin, les élections sénatoriales, relance demain la vie politique française.

Quelques beaux duels sont attendus de ce renouvellement triennal qui porte sur 102 des 321 sièges — 30 départements — de la Haute Assemblée.

Le plus attendu sera cependant celui qui suivra le 2 octobre pour l'élection du président du Sénat, deuxième personnage de l'État qui a notamment pour prérogative d'assurer les pouvoirs du président de la République en cas de vacance de pouvoir.

Alain Pöher, qui passera la main après 23 années passées au « perchoir » du Palais du Luxembourg, a assumé deux fois cette charge, en 1969 après la démission du général de Gaulle et en 1974 après la mort de Georges Pompidou.

En déclin dans les sondages, les socialistes peuvent espérer récolter demain au moins trois sièges en plus des 66 qu'ils détiennent. Le groupe RPR, majoritaire avec 91 sièges, peut aussi tabler sur quelques gains.

Parmi les 561 candidats, deux ministres, Michel Charasse (Budget) et

Jean-Marie Rausch (Commerce et artisanat), tentent de retrouver leurs sièges de sénateurs abandonnés à leur entrée dans le gouvernement Rocard en 1988.

Le système indirect des sénatoriales fait la part belle aux délégués des conseils municipaux — 93 % du collège des grands électeurs — et le Parti socialiste s'appuiera sur ses conquêtes locales de mars 1989 pour prendre un siège à Nantes.

À droite, le RPR présente des nouvelles têtes dans le Loir-et-Cher, le Lot, le Maine-et-Loire et la Meurthe-et-Moselle qui ont de bonnes chances de conquérir un fauteuil.

Le parti gaulliste — 30 sièges renouvelables — est cependant handicapé par la constitution de listes dissidentes.

Cette vague de listes dissidentes touche également les groupes liés à l'UDF (Union centriste, Union des Républicains et indépendants, une partie du Rassemblement démocratique et européen) et ses quelque 130 sièges.

Les enchères à droite seront particulièrement vives en Indre-et-Loire ou en Moselle.

Minces espoirs pour sortir l'Afrique du Sud de la crise politique

Les leaders réussiront-ils à enrayer les violences qui ravagent le pays ?

JOHANNESBURG (AFP) — Après deux semaines de négociations conclues au *finish*, le gouvernement sud-africain et l'ANC ont décidé hier de se rencontrer aujourd'hui pour tenter de débloquer la crise politique dans laquelle l'Afrique du Sud est plongée.

La rencontre réunit le président Frederik de Klerk et le leader du Congrès National Africain Nelson Mandela. Elle sera consacrée aux moyens d'enrayer les violences ravageant l'Afrique du Sud et qui, de l'avis des deux dirigeants, empêchent toute reprise des négociations constitutionnelles sur l'avenir du pays.

Dès l'annonce que les derniers « obstacles » à cette rencontre avaient été levés, M. de Klerk a annoncé que, dans un souci de « réconciliation », des détenus politiques allaient être libérés dès « les prochains jours », puis « dans les semaines et les mois à venir ».

Un engagement du gouvernement

sur ce point constituait une des conditions mises par le mouvement noir à un renouveau de Klerk-Mandela.

Les deux hommes ne s'étaient pas revus depuis l'échec des négociations enregistrés à la mi-mai par la CODESA (Convention pour une Afrique du Sud Démocratique), le forum de discussions regroupant le gouvernement et 18 organisations politiques. Après le massacre de 45 noirs à Boipatong, cet échec avait été suivi, le 23 juin, par le retrait officiel de l'ANC du processus de négociations.

Selon la presse sud-africaine, plusieurs contacts téléphoniques directs entre M. de Klerk et Mandela ont permis de débloquer le problème des 532 détenus revendiqués comme politiques par l'ANC.

C'est sur ce point que butaient les interminables discussions entre le ministre des Affaires constitutionnelles Roelf Meyer et le secrétaire général de l'ANC Cyril Ramaphosa — les seuls officiellement habilités à maintenir le fil du dialogue.

À Durban, lors d'un congrès de son parti, le Parti national, M. de Klerk a précisé que la question des prisonniers politiques ferait l'objet d'un projet de loi concernant des détenus provenant de divers horizons politiques, y compris ceux ayant commis des « crimes atroces ». Un tel projet devrait être déposé à la session extraordinaire du parlement qui doit s'ouvrir le 12 octobre.

« Nous devons clore le chapitre du passé, non pas de façon sélective mais pleinement », a-t-il dit.

Outre Robert Mc Bride, condamné pour la pose d'une bombe qui avait tué trois blancs à Durban en 1986, et dont la libération était considérée par l'ANC comme une condition sine qua non au sommet, un militant d'extrême droite comme Barend Strydom pourrait également ainsi être relâché. Il était responsable de la mort de huit noirs en 1988.

J'espère que ces mesures seront comprises comme un geste de réconciliation visant à débloquer l'avenir », a déclaré le chef de l'État. « Il

est temps de passer l'éponge et de créer une situation permettant de mettre fin aux querelles pour trouver des solutions orientées vers l'avenir. Nous sommes à la croisée des chemins, nous devons tourner le dos au passé, créer une atmosphère conduisant aux négociations », a-t-il ajouté.

Il a précisé que ce serait le thème même de ses discussions avec M. Mandela.

L'annonce de la rencontre a été faite par un communiqué conjoint de MM. Meyer et Ramaphosa. Ils ont précisé qu'elle se déroulerait au World Trade Center, dans la banlieue de Johannesburg, à partir de 10 H 30 (8 H 30 GMT).

Mettant fin aux incertitudes, M. Mandela avait pour sa part fait savoir quelques heures auparavant au secrétaire général de l'ONU Boutros Boutros-Ghali que les derniers « obstacles » empêchant la réunion avaient été levés et qu'elle était « imminente ».

George Bush n'arrive pas à faire surface

d'après AP et AFP

WASHINGTON — À un mois et demi de l'élection présidentielle, la cote de popularité de George Bush reste implacablement sous la ligne de flottaison d'un succès électoral avec un retard oscillant entre 10 et 20 points sur son rival Bill Clinton dans les sondages.

M. Bush a rappelé l'arrière-garde de ses partisans et a tenté de tracer de nouvelles lignes d'attaque sous l'impulsion de son directeur de campagne James Baker. Rien à faire.

« Les gens soutiennent Bill Clinton avec autant de ferveur qu'ils en avaient montré il y a quatre ans pour George Bush », estime Andrew Kohut, directeur des enquêtes d'opinion dans un institut de sondages.

Depuis le début de la campagne, Bill Clinton marque des points en critiquant le président sur ses résultats économiques. À l'inverse, George Bush ne parvient pas à gagner du terrain en accusant son adversaire d'avoir voulu échapper à la guerre du Vietnam. En réalité, M. Bush ne sait pas exploiter cet épisode du passé de M. Clinton.

« Il (George Bush) ne lui manque pas seulement un projet pour l'Amérique, il ne sait pas comment se faire élire », commente Lyn Nofziger, ancien conseiller politique du président Ronald Reagan. « À mon avis, George Bush est arrivé au point où cela lui est égal » de gagner.

L'arrivée de l'ancien secrétaire d'État James Baker dans son équipe électorale s'est traduite par une amélioration de la campagne Bush.

Ce dernier a relancé le débat en faisant entendre sa différence notamment sur la question fiscale. Il a dégaïté plusieurs lignes de force pour son deuxième mandat avec les thèmes de la liberté d'entreprise et du désengagement de l'État.

L'indécision qui prévalait dans l'équipe Bush a laissé la place à une ligne directrice imprimée par la seule autorité de James Baker avec des promesses concrètes comme une baisse des impôts et autres mesures pour les agriculteurs, les employés de la défense ou encore les hommes d'affaires.

Pourtant le miracle ne s'est pas produit. « Nous avons établi une stabilité et jeté les bases pour une possible remontée », juge un haut responsable de la Maison-Blanche. « Mais cette remontée reste incertaine. Nous allons devoir changer la dynamique de cette campagne dans les semaines à venir. »

Enquête en Bosnie sur un éventuel massacre de Musulmans

BANJA LUKA (Reuter) — Les présidents de la Conférence internationale de paix en ex-Yougoslavie, David Owen et Cyrus Vance, sont arrivés hier à Banja Luka, dans le nord de la Bosnie, pour enquêter sur des informations faisant état d'un massacre de Musulmans par des Serbes en août.

Les deux hommes, venus de Genève ont d'abord gagné Zagreb, la capitale croate, à bord d'un avion d'affaires, d'où un hélicoptère les a conduits dans la petite ville d'Okucani.

Ils ont parcouru les 60 km qui les séparaient encore de Banja Luka en voiture, en compagnie du leader des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic.

Deux MiG de l'armée fédérale serbe ont survolé à basse altitude la route empruntée par le convoi des deux émissaires, également escorté par des véhicules des Nations unies et des forces serbes, avant de faire demi-tour.

David Owen, s'adressant aux journalistes à Okucani, a présenté cette visite comme une mission d'enquête.

« Nous voulons découvrir ce qui s'est vraiment passé », a-t-il déclaré à propos des allégations faisant état du massacre de quelques 200 Musulmans par des Serbes le 21 août dernier.

Les Musulmans, des hommes et des adolescents, auraient été abattus par des Serbes près de Travnik, à environ 140 km au sud de Banja Luka, peu après leur libération d'un camp de détention.

S'adressant à des journalistes à Zagreb, Cyrus Vance avait déclaré : « Ce que nous avons entendu ces derniers jours nous a amenés à nous préoccuper sérieusement de ce qui peut se passer ici. »

Les autorités bosniaques ont réclamé hier une enquête internationale sur ce massacre.

« Nous confirmons que cet incident a eu lieu. Nous exigeons une enquête internationale. Ceux qui ont commis ces atrocités doivent être traités comme des criminels de guerre », a déclaré Zeljko Grubisic, porte-parole du commandement militaire bosniaque à Bosnia.

Radovan Karadzic a pour sa part démenti que ce massacre ait eu lieu.

« Je ne sais rien de tout cela. Mais nous enquêtons sur toutes les informations faisant état de massacres et nous poursuivons sévèrement ceux qui ont commis des cri-

mes », a-t-il déclaré à Reuter à Banja Luka.

Cyrus Vance et David Owen, en civils et sans gilet pare-balles, se sont entretenus avec le maire de Banja Luka avant de rencontrer des représentants du Parti de l'action démocratique, musulman.

Les Musulmans et les Croates représentent une part importante de la population de Banja Luka, une des principales bases militaires serbes de Bosnie. La tension entre les communautés n'a cessé de croître ces derniers mois et les incidents armés se multiplient.

Radovan Karadzic, dont les troupes font depuis avril dernier le siège de Sarajevo, la capitale, et de plusieurs villes de Bosnie, s'est dit satisfait de ses entretiens avec Cyrus Vance et David Owen.

Joint au téléphone de Belgrade, il a déclaré : « Ils ont pu se rendre compte par eux-mêmes que c'est une ville paisible, où près de 30 000 Croates et Musulmans vivent toujours ensemble. »

« Nous les invitons désormais à venir vérifier toutes ces allégations afin de mettre un terme aux rumeurs qui menacent de remettre en cause la conférence de paix de Londres », a-t-il dit.

À Genève, le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), a annoncé hier que des doutes importants subsistaient encore quant à une reprise du pont aérien humanitaire sur Sarajevo.

L'avenir du pont aérien est toujours très incertain », a déclaré Sylvana Foa, porte-parole du HCR, ajoutant que les 450 000 habitants de Sarajevo et de sa région devaient s'attendre à un hiver difficile.

Au même moment, les forces serbes pilonnaient les quartiers de Dobrinja et Stup, faubourgs musulman et croate proches de l'aéroport de Sarajevo, et l'on pouvait également entendre des tirs provenant de Vogošca, au nord-ouest de la ville.

Des obus sont tombés hier matin dans deux rues de Sarajevo, faisant 16 blessés parmi les civils, a-t-on appris de source médicale.

Un correspondant de Reuter, Paul Holmes, a rapporté depuis le mont Igman, à l'ouest de Sarajevo, que les forces musulmanes croyaient en leur capacité à lancer prochainement une offensive pour tenter de briser le siège de la ville.

Au tour de Kohl de prendre la défense de Maastricht

Les Allemands trouvent le traité par trop ambitieux

BONN (Reuter) — Le chancelier Helmut Kohl, a plaidé hier pour une mise en application rapide du traité de Maastricht, dont la viabilité est mise en doute par plusieurs responsables politiques et économiques allemands.

« Le gouvernement et moi ferons tout ce qui est en notre pouvoir dans les semaines et les mois à venir pour que le traité de Maastricht soit appliqué comme prévu », a déclaré Helmut Kohl aux membres du Bundestag à l'ouverture du débat sur le traité.

« Si nous n'utilisons pas aujourd'hui tout ce que le traité de Maastricht nous offre, alors la Communauté prendra un retard de plusieurs années », a-t-il ajouté.

Wilhelm Nülling, membre du Conseil de la Bundesbank, a émis pour sa part des doutes sur le traité, qu'il juge trop ambitieux.

« Je ne peux pas croire que le traité de Maastricht ait encore la moindre chance », a-t-il déclaré.

« Une telle tâche ne peut pas être menée à bien en une seule fois. »

« Nous avons actuellement une Europe à cinq ou six vitesses », a-t-il estimé, notant que l'Europe ne pourra pas réaliser la convergence économique stipulée dans le traité.

Wilhelm Nülling a demandé aux hommes politiques de cesser de parler du Système monétaire européen (SME) comme s'il était resté rigide jusqu'à la récente tourmente sur les marchés et comme s'il allait devenir un système à deux vitesses.

« Les gens agissent comme si le SME était quelque chose de très unifié. Ce n'est pas le cas », a-t-il expliqué.

« Il a connu sept, huit, neuf vitesses différentes ces dernières années. Il est donc stupide de limiter l'avenir de l'Europe à deux vitesses seulement », a-t-il ajouté.

Ingrid Matthaeus-Maier, responsable des finances au SPD, le prin-



Le chancelier allemand Helmut Kohl, commentant les résultats du référendum français, a déclaré aux membres de son gouvernement que la prospérité de l'Allemagne serait tributaire d'une Europe unie.

cipal parti de l'opposition, a réaffirmé le soutien de son parti au traité mais a elle aussi mis en doute l'union monétaire.

« Je pense que l'hypothèse la plus probable est que l'on commence par une union monétaire réunissant les pays les plus stables de la CEE », a-t-elle déclaré.

« Il semble qu'elle pourrait réunir aujourd'hui l'Allemagne, la France, les pays du Benelux, et le Danemark si les Danois changent d'avis », a-t-elle précisé.

Le ministre des Finances, Theo Waigel, a lui aussi évoqué jeudi soir la possibilité d'une Communauté européenne à plusieurs vitesses dans l'avenir, ont rapporté à Reuter des membres de son parti, l'Union sociale-chrétienne (CSU).

Le ministre a déclaré lors d'une réunion de sa formation que la CEE devrait envisager une telle éventualité en raison des situations écono-

miques différentes de ses membres.

Il n'a pas expressément appelé de ses vœux une Europe à deux vitesses mais a discuté de la possibilité d'une « mini Europe » constituée de l'Allemagne, la France, des pays du Benelux et peut-être du Danemark.

Interrogé sur ces déclarations, le porte-parole du ministère des Finances, Karlheinz von den Driesch, a déclaré que Bonn n'employait pas d'expressions du type de « l'Europe à deux vitesses » et souhaitait que tous les membres de la Communauté progressent ensemble vers l'Union européenne.

Le ministre des Affaires étrangères, Klaus Kinkel, a pour sa part exclu une renégociation du traité de Maastricht mais a précisé que la Communauté devrait, lors de son sommet extraordinaire du mois prochain à Birmingham, trouver le moyen de rassurer les citoyens que l'intégration européenne inquiète.

Israël reste prudent malgré les progrès

JÉRUSALEM (Reuter) — Les négociateurs israéliens sont rentrés chez eux hier en faisant état de progrès lors de la sixième session des pourparlers de paix sur le Proche-Orient, mais ont dit ne pas s'attendre

à une percée rapide dans les discussions territoriales avec la Syrie.

Le premier ministre Yitzhak Rabin a de son côté reproché au ministre de l'Éducation, Shulamit Aloni, d'avoir déclaré au quotidien Yedioth Ahronoth qu'Israël était prêt à échanger la totalité du plateau du Golan contre une paix définitive avec Damas, a-t-on dit dans l'entourage du chef du gouvernement.

« Le premier ministre, répondant à ce qu'elle (Shulamit Aloni) a dit dans le journal, a estimé que c'était infondé. Il n'y a aucune réalité. »

« Il a déclaré que c'était une absurdité », a précisé le porte-parole d'Yitzhak Rabin en ajoutant que celui-ci convoquerait les ministres appartenant au parti Meretz pour discuter de l'avenir de leur chef de file,

dont l'alliance avec les travaillistes a notamment permis à Rabin de former une majorité parlementaire.

Le chef des négociateurs israéliens, Itamar Rabinovitch, a déclaré pour sa part que les délégations qui ont discuté avec les Syriens, les Libanais, les Jordaniens et les Palestiniens à Washington estimaient avoir accompli leur devoir. « Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne le fond et la forme », a-t-il dit à son retour à Tel Aviv.

Cette opinion n'est toutefois pas partagée par les Palestiniens et les Syriens.

« Malheureusement, ce processus de paix n'a rien apporté aux Palestiniens, sinon plus de souffrance », a assuré jeudi à Washington Hanane Achraoui, porte-parole palestinienne.

PREMIÈRE au Québec à l'examen d'admission de l'Ordre des CMA (Corporation professionnelle des comptables en management accrédités du Québec)

MANON CIÉROUX

Toutes nos félicitations à cette étudiante en sciences comptables de l'UQAM qui s'est classée première (ex aequo) aux examens de juin 1992, de même qu'à Michelle De Jordy classée cinquième (ex aequo).

Université du Québec à Montréal

Avis public

Ville de Montréal

Avis aux contribuables

Rôle d'évaluation foncière

Plaintes

Avis public est par les présentes donné que toute plainte concernant le rôle d'évaluation foncière, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il est tenu d'apporter au rôle, en vertu de l'article 174 de la Loi sur la fiscalité municipale du Québec, doit être déposée au cours de l'exercice pendant lequel survient l'événement justifiant la modification ou avant la fin de l'exercice suivant.

Une telle plainte doit être déposée au moyen de la formule prescrite à cet effet, sous peine de rejet, à n'importe quel endroit où peut être déposée une demande de recouvrement d'une petite créance, conformément au livre huitième du code de procédure civile (Cour des petites créances).

Les employés des bureaux de la Cour des petites créances peuvent vous prêter assistance pour formuler votre plainte et calculer la somme qui doit l'accompagner. À cette fin, on recommande que vous ayez le compte de taxes en votre possession lorsque vous vous présenterez au bureau de la Cour.

La directrice des finances
Thieu-Quan Hoang
Hôtel de ville
Montréal, le 13 novembre 1992

RÉSIDENCES DE PRESTIGE

NOTRE NOUVELLE RUBRIQUE

À VOIR AUJOURD'HUI

À LA PAGE B-8

ANNONCES CLASSÉES

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Iliescu, cette fois, est sérieusement menacé

Les électeurs roumains vont-ils compléter demain la révolution inachevée de 1989 ?

Jean-Baptiste Naudet

Le Monde

BUCAREST — « Schimbare. » Quelque mille jours après la chute du régime de Nicolae Ceausescu, 28 mois après le raz de marée électoral en faveur de l'équipe de transition (66 % pour le Front de salut national, 85 % pour le président Ion Iliescu) suivi de deux sanglantes interventions des mineurs pro-Iliescu à Bucarest, le mot « schimbare » — changement — a envahi le discours de tous les candidats aux deuxième élections législatives et présidentielle libres, et espérées « honnêtes » cette fois-ci, de demain dimanche.

Changement « en bien » pour le président Iliescu, ex-haut dignitaire puis dissident du Parti communiste roumain et candidat « par devoir » à sa succession au nom du Front démocratique de salut national. « Changement réel, radical, et réconciliation nationale » pour la Convention démocratique de Roumanie (CDR) et le candidat-surprise de l'opposition anticommuniste, le professeur Emil Constantinescu, ancien membre anonyme du PC roumain.

Changement « dans l'intérêt de la nation » pour l'inquiétant candidat nationaliste, M. Gheorge Funar, qui joue, avec succès, l'outsider et prendrait la troisième place, selon les sondages, derrière MM. Iliescu et Constantinescu. « Changement sans haine et sans revanche » promis par le Front de salut national, en recul mais bien vivant, de l'ex-premier ministre Petre Roman et de son candidat à la présidence, M. Caius Trăian Dragomir, brouillés avec M. Iliescu.

Quelque chose doit changer en Roumanie. Tout le monde pense, différemment, qu'il faut « sortir de l'impasse » politique et économique.

« Sortir » de l'instabilité parlementaire héritée de la scission, en mars, du Front de salut national entre les partisans de M. Iliescu (FDSN) et ceux de M. Roman (FSN). « Sortir » aussi du traumatisme politique produit par l'écrasement de l'opposition lors des élections contestées de mai 1990 et par les matraques des mineurs pro-Iliescu le mois suivant. « Sortir » enfin du malaise dans la représentation politique née du succès de l'opposition aux élections locales de février dernier.

Chacun veut aussi voir inverser la tendance au « déclin économique », conséquence d'une réforme hésitante et à moitié appliquée, « à cause du sabotage des partisans d'Iliescu », dit M. Roman, « de l'amateurisme et de la corruption de l'équipe Roman », répond M. Iliescu.

Près de trois ans après la san-

Arméniens et Azéris s'affrontent au Haut-Karabakh

MOSCOU (Reuter) — Des combats violents ont opposé Arméniens et Azéris dans le Haut-Karabakh hier quelques heures seulement avant l'entrée en vigueur d'un nouveau cessez-le-feu, qualifié par la Russie de dernière chance de sauver la paix.

Selon l'agence Itar-Tass, qui cite le ministère azerbaïdjanais de la Défense, les combats se sont intensifiés pour le contrôle des villes d'Agdam et Khojali.

L'agence arménienne Snark a fait état de la mort de 50 Azéris au cours de la nuit autour d'Askeran. Stepanakert, chef-lieu de cette enclave peuplée d'Arméniens mais dépendant administrativement de l'Azerbaïdjan depuis 1923, a été la cible de tirs de roquettes, a-t-elle ajouté.

Le ministre russe de la Défense Pavel Gratchev a déclaré jeudi que la communauté internationale devrait intervenir si la nouvelle trêve n'était pas respectée.

Le ministre de la Défense d'Azerbaïdjan, Ragim Gaziev, a déclaré à l'agence Nega qu'il ne partageait pas l'optimisme de Pavel Gratchev à propos du cessez-le-feu.

La Russie, qui espère conserver son influence dans le Caucase, a par ailleurs entamé des pourparlers avec la région de Tchénénie, qui fait partie de la Fédération russe mais a proclamé son indépendance fin 1991, a rapporté une chaîne de télévision russe.

Enfin, le Parlement russe a vivement critiqué la Géorgie, toujours dans la même région de l'ex-URSS, pour avoir usé de la force contre les rebelles indépendantistes d'Abkhazie.

Le Parlement, dominé par les conservateurs et souvent en conflit avec le gouvernement de Moscou, a adopté une déclaration condamnant la politique de Tbilissi et lui demandant de respecter les droits de l'homme.

Il a demandé l'ouverture de négociations entre le gouvernement géorgien, l'Abkhazie et les régions du nord du Caucase, dans le sud de la Russie. De nombreux volontaires ont quitté ces régions montagneuses pour aider les séparatistes géorgiens.

glante révolution de décembre 1989, les Roumains se trouvent une nouvelle fois face à un tournant que chacun s'accorde à qualifier de « crucial », voire d'« historique ». En un tour, à la proportionnelle départementale, les quelque 16,5 millions d'électeurs doivent élire dimanche, pour quatre ans, 328 députés et 143 sénateurs parmi plus de dix mille candidats représentant des dizaines de partis (qui doivent obtenir un minimum de 3 % des voix pour accéder au Parlement) ou de coalitions (minimum de 8 %).

Six candidats à la présidence

L'affrontement pour la présidence entre M. Iliescu et M. Constantinescu et les fracassantes déclarations du trouble-fête nationaliste, M. Funar (« Ceausescu a été un bon Roumain »), ont relégué la lutte pour le Parlement au second plan. Pourtant, la formation d'une majorité et du prochain gouvernement dépendra de l'équilibre des forces et des alliances dans les deux Assemblées, où, selon les sondages, aucune formation ne peut disposer de la majorité absolue.

Si les violences physiques de mai 1990 semblent appartenir au passé, la campagne électorale, relativement calme, s'est verbalement enflammée lorsque la position de M. Iliescu est apparue moins assurée : plusieurs sondages et l'affluence aux meetings de la Convention démocratique font penser que M. Iliescu pourrait, après avoir été devancé par M. Constantinescu au premier tour, le 27 septembre, perdre au second tour, le 11 octobre.

Malgré les cris de victoire des partisans de l'opposition qui se refusent à envisager le « désastre » d'une seconde victoire de M. Iliescu, rien n'est moins sûr que son échec, car bon nombre d'ouvriers et de paysans restent attachés au président, donné vainqueur par d'autres sondages.

M. Iliescu est le plus connu des six candidats à la présidentielle, malgré la percée tardive mais remarquable de M. Constantinescu, l'intérêt suscité par l'aplomb de M. Funar, le soutien efficace du FSN dont dispose M. Dragomir, le succès d'estime de M. Mircea Druc, ex-premier ministre de la Moldavie soviétique, et la découverte de l'unique candidat ouvertement « de droite », M. Ioan Minzatu.

Le président fait cependant preuve de nervosité. Il s'est ainsi as-

suré l'immunité parlementaire en se présentant au Sénat, dans des conditions jugées illégales en première instance mais acceptées en appel par les juges de la Cour suprême — nommés par lui. Sur la défensive, il n'en finit plus de se justifier. Non, il ne fut pas « l'homme de Moscou ». Non, il n'est pour rien dans les zones d'ombre laissées par la révolution de 1989 et les violents « événements » qui ont suivi. Non, il assure que la Roumanie n'a pas été isolée sur la scène internationale.

Il regrette même d'avoir traité les contestataires de la place de l'Université à Bucarest de « golani » (voyous). Les vidéo-clips de la campagne télévisée de son Front démocratique de salut national attaquent, par la calomnie et l'insinuation, la vie privée du candidat de l'opposition, M. Constantinescu. Dénonçant sans ménagement le passé politique de M. Iliescu, taxé de « néo-communisme », la Convention propose, elle, aux Roumains d'instaurer une démocratie normale et non « originale » — selon le mot malheureux de M. Iliescu. Elle leur demande de dire « oui à l'Europe » et promet d'ouvrir par son symbole, la clef, la porte aux investissements étrangers.

Scénarios catastrophes

Après le vote du 27 septembre, MM. Constantinescu et Iliescu devraient, sauf surprise, rester seuls en lice. Quel qu'en soit le résultat, la lutte pour le second tour pourrait, dans l'hypothèse classique, souder une majorité parlementaire encore en gestation entre la Convention démocratique, le « FSN Roman », l'Union démocratique des Magyars (7 % de l'électorat) et d'autres partis d'opposition, comme le Parti libéral de M. Radu Campeanu, face au bloc des pro-Iliescu.

En face, outre le FDSN et ses satellites, deux formations ont apporté un soutien assez embarrassant à M. Iliescu : le Parti ultranationaliste aux relents antisémites Romania Mare (« Grande Roumanie ») et le Parti socialiste du travail (communiste), dirigé par un ex-premier ministre de Ceausescu, M. Ilie Verdet. Ils pourraient être rejoints, après le premier tour, par M. Puna et son Parti de l'unité nationale des Roumains.

Les scénarios-catastrophes circulent abondamment, le plus redoutable



PHOTO AP

Ion Iliescu, président sortant, répètera-t-il son exploit de 1989, alors qu'il emporterait la présidence avec 85,26 % des voix ?

étant celui d'une nouvelle instabilité. On craint l'éclatement de la Convention démocratique sous la pression de la position dominante du Parti paysan de M. Corneliu Coposu, qui s'est assuré un grand nombre de places éligibles.

On redoute l'apparition d'une instabilité gouvernementale chronique, empêchant tout changement et dont bénéficieraient économiquement les profiteurs et politiquement les nationalistes. On évoque des tentatives de restauration de la monarchie... Après une campagne électorale qui a révélé un « réel » changement « en bien », élus et chefs de parti vont sans doute devoir montrer qu'ils peuvent aussi changer une certaine façon de faire la politique.

Le Conseil du référendum

Il existe au Québec un Conseil du référendum tel que le requiert la Loi sur la consultation populaire.

Le Conseil est formé de trois juges de la Cour du Québec. Monsieur le juge en chef Albert Gobeil en assume la présidence; il est assisté des juges en chef associés Louis Vaillancourt et Yvon Mercier.

Le Conseil du référendum est le tribunal compétent devant lequel peut être prise toute procédure judiciaire qui concerne le référendum. C'est donc ce tribunal qui devra être saisi des questions de fond relatives à la tenue d'un référendum comme celles portant sur la validité d'une disposition de la loi, sur l'interprétation qu'il faut en donner ou sur son application au déroulement du processus référendaire.

Par ailleurs, toute plainte concernant une contravention à la loi est soumise au Directeur général des élections du Québec qui, après enquête, peut décider de prendre une poursuite devant la Cour du Québec.

Toute personne qui désire entreprendre une procédure judiciaire devant le Conseil du référendum doit le faire par requête écrite déposée au greffe de la Cour du Québec du district judiciaire de son lieu de résidence ou au bureau du Président du Conseil à Montréal.

Pour plus de renseignements sur la façon de s'adresser au Conseil, consultez le greffe de la Cour du Québec du palais de justice le plus près de chez vous.

Des questions? Appelez-nous!

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec nous, de 9 h à 22 h, sept jours par semaine, en composant:

1 800 461-0422

(sans frais)

(appels en provenance de l'extérieur de la région de Québec) ou

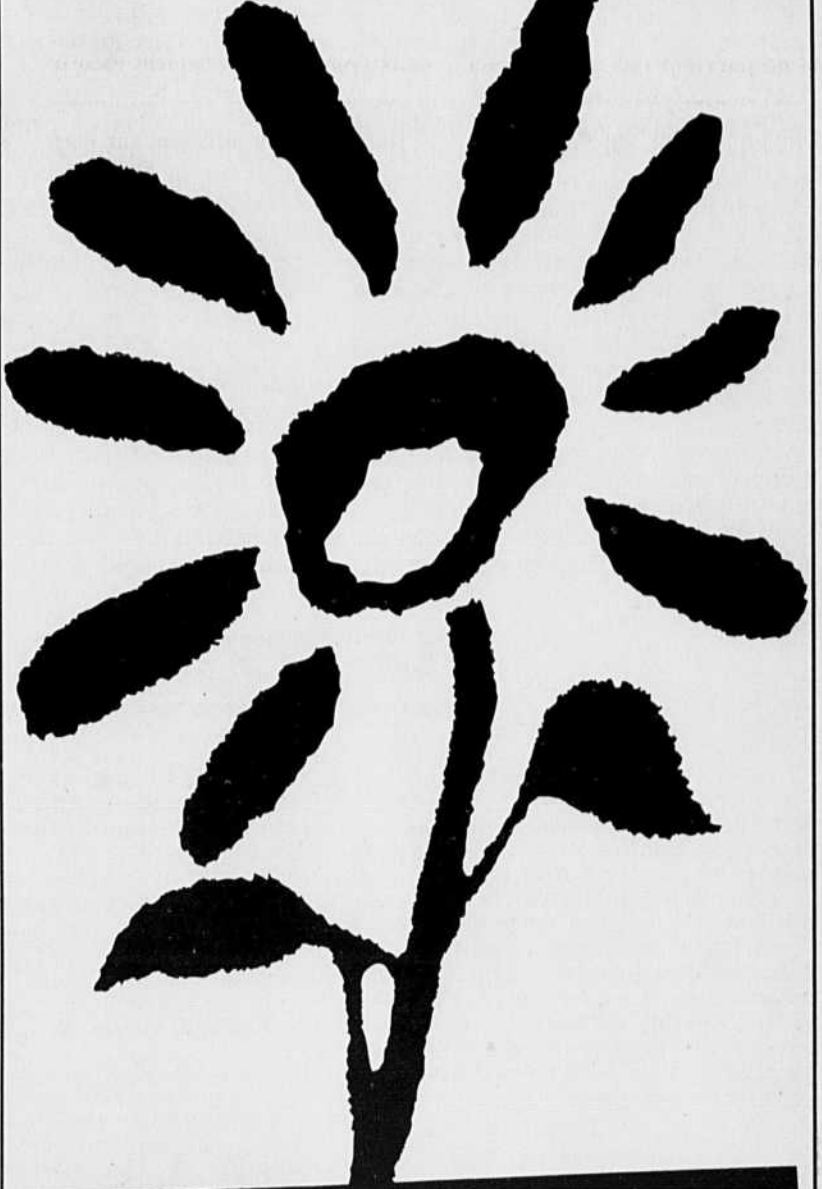
528-0422

(appels en provenance de la région de Québec)



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC
Pierre-F. Côté, C.R.

parce qu'un vote ça compte

PORTUGAL
DESTINATION À CUEILLIR!

AVION ET AUTO 757 \$*

7 jours/757 \$* à 913 \$*/1er oct. 92 - 27 fév. 93 (sauf 11 déc.-25 déc.)
Montréal/Lisbonne/Montréal - Voiture 7 jours - Aparthôtel (1 nuit)
Voiture 7 jours additionnels: oct. 122 \$/nov. - fév. 74 \$

SUPER OFFRE 1036 \$*

14 jours/1036 \$* à 1285 \$*/1er oct. - 27 fév. (sauf 11 déc.-25 déc.)
Montréal/Lisbonne/Montréal - Voiture 13 jours
Hôtels (Estoril 5 nuits/Algarve 7 nuits/Lisbonne 1 nuit)

POUSADAS 1542 \$*

13 nuits dans des châteaux, des palais et des auberges!
1542 \$* à 1870 \$*/1er oct. 92 - mars 93
Montréal/Lisbonne/Porto x Faro/Lisbonne/Montréal
Voiture + tous les petits déjeuners (Départ le samedi + 50 \$)

*Prix par pers. occ. double, selon date de départ. Toutes taxes incluses.

Voiture avec km illimités, assurance, exonération de dommages pour collision.

Consultez votre agent de voyages!



AIR
PORTUGAL



Permis du Québec

ÉDITORIAL

La manne référendaire, Alouette!

ON DISAIT NAGUÈRE qu'il fallait trois élections pour construire un pont au Québec : une première pour l'annoncer, une seconde pour entreprendre les travaux, enfin une troisième pour inaugurer l'ouvrage. En pleine campagne référendaire, les premiers ministres Mulroney et Bourassa viennent de nous livrer, sans vergogne, une version contemporaine de ce folklore démodé. Le chef du gouvernement canadien a annoncé l'implantation de l'aluminerie Alouette à Sept-Îles, dans son ancien comté de Manicouagan, durant la campagne électorale fédérale, il y a quatre ans. En septembre 1989, son homologue québécois, lui aussi en campagne électorale, levait la première pelle de terre. Et voilà que jeudi, les deux compères, en croisade conjointe pour l'unité canadienne, coupent le ruban inaugural d'une entreprise qui, ô miracle, fonctionne à pleines cuves depuis... trois mois.

À la guerre comme à la guerre, il faut ce qu'il faut pour en mettre plein la vue, impressionner les badauds et susciter l'adhésion des indécis. Il ne s'agit pas de contester le bien-fondé de cet investissement de 1,4 milliard \$ dans une région, naguère florissante, durement aux prises avec la récession et le chômage endémique. Mais pourquoi attendre le moment le plus propice pour réunir des centaines d'invités et se réjouir avec les citoyens de la Côte-Nord ? Tout simplement pour glorifier les mérites du fédéralisme « rentable » et de la stabilité que chérit M. Bourassa. « Tous nos adversaires doivent s'incliner devant cette réalité incontournable d'un Québec gagnant qui se bâtit sans détruire le Canada », clame-t-il sans ambages. Plus virulent et faisant flèche de tout bois, M. Mulroney juge « indigne » l'hypothèse selon laquelle son gouvernement met tout en oeuvre, non seulement pour gagner le référendum du 26 octobre, mais pour « l'acheter », en quelque sorte, avec des inaugurations spectaculaires et des annonces de projets on ne peut plus appropriés, en ces temps de disette et de reprise léthargique ou malade, selon les euphémismes des économistes.

Il n'y aurait pas lieu de faire tout un plat du super-show médiatique de Sept-Îles, s'il s'agissait d'un geste d'éclat sans lendemain. Il n'en est rien, hélas. Aussi bien à Ottawa qu'à Québec, en effet, décisions et projets se succèdent à un rythme accéléré, comme si les vannes du Trésor public étaient soudain ouvertes. À quelqu'un qui lui suggérerait cette semaine qu'il devrait se faire discret, étant donné son incomparable impopularité d'un océan à l'autre, M. Mulroney répliqua avec humour que, n'ayant pu retenir les services de Mère Teresa, les Canadiens devraient se résigner à l'entendre à toutes les tribunes et à le voir sur tous les écrans, pendant encore un long mois. Ce qu'il n'a pas dit, toutefois, c'est qu'à défaut de la sainte de Calcutta, il se transformerait, l'automne venu, en Père Noël. Avec une pleine besace de douceurs, de bonbons et de calmants.

Par exemple, un vaste programme de travaux publics, impensable l'hiver dernier, devient comme par magie un argument de vente référendaire. Les uns après les autres, inquiets du chômage

galopant et de la morosité contagieuse, les premiers ministres provinciaux demandaient avec insistance à Ottawa d'investir massivement pour relancer l'économie et redonner confiance aux Canadiens. Sauf pour des projets ponctuels — tel l'établissement d'un lien entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick — M. Mulroney invoquait ces objurgations, en invoquant deux raisons majeures : les coffres fédéraux sont vides et, d'autre part, la nécessaire relance doit se faire d'abord et avant tout par l'entreprise privée et les provinces. Or, voici que le même premier ministre, ayant trouvé tout à coup une manne inespérée, s'appête à annoncer des travaux pour quelque 25 milliards \$, les trois quarts étant consacrés à la réfection de la route transcanadienne. Ce qui était anathème hier devient soudai-

Le hasard et la nécessité de la croisade canadienne

nement une bénédiction inespérée. Il est vrai qu'il y a des ficelles au stratagème, étalé sur dix ans et à frais partagés entre les deux ordres de gouvernement. Comme si les onze gouvernements pouvaient s'engager aussi longtemps à l'avance. Mais, se prenant tous pour des Pères de la Reconfédération (selon le mot d'une collègue), les premiers ministres ne reculent devant rien pour en arriver à leurs fins. Si Paris valait une messe, le Canada vaut bien quelques milliards de routes qui, comme l'enfer, sont pavées de bonnes intentions...

Il s'agit là, probablement, de ce que le ministre-adjoint Benoît Bouchard appelle benoîtement la poursuite des « activités normales » de tout gouvernement. C'est du moins l'explication qu'il a fournie, la semaine dernière, en élanant, conjointement avec Québec, quelques millions de dollars en prêt sans intérêt à Rolls-Royce Canada. Ottawa n'a pas à s'excuser, dit-il, la main sur le coeur, de continuer à faire son travail, même en période référendaire, au risque de laisser l'impression que cette manne n'arrive pas par pure coïncidence. De fait, le lieutenant québécois de M. Mulroney a aussi promis qu'il y aurait d'autres exemples de la collaboration, si bien planifiée et depuis des mois, entre Québec et Ottawa. Comme dans le meilleur des anciens mondes, un référendum ne se gagne pas uniquement avec des prières !

De son côté, ne voulant pas être en reste de générosité et de sa digne personne, le premier ministre québécois a entrepris sa tournée référendaire, il y a huit jours, en inaugurant en grande pompe une usine de panneaux d'aggloméré et de mélamine de Tafisa Canada, à Lac-Mégantic. Sur sa lancée, après Alouette jeudi, M. Bourassa a procédé hier au lancement d'un projet de recherche technologique dans la région de Saint-Bruno. Au début du mois, il inaugurerait l'usine Lauréal, à Deschambault. Dans quelques jours, il ira proba-

blement annoncer à Bécancour que Norsk-Hydro s'appête à doubler sa production de magnésium. Et le reste, Alouette !

Pour sa part, probablement pour la douzième fois en autant de mois, le ministre du Tourisme annonce l'implantation de casinos à Montréal — cette fois au Palais de la civilisation, île Notre-Dame — et dans Charlevoix, naturellement au Manoir Richelieu de ce cher Raymond Malenfant. Il importe peu au ministre responsable, M. André Vallée, que de nombreuses questions soient encore en suspens, y compris celles de la sécurité à assurer et de la corruption à mettre en échec, nécessité mise en relief par les allégations troublantes concernant le monde des courses de chevaux. Il lui faut démontrer qu'il est capable de mâcher de la gomme et de marcher en même temps, quitte à « scooper » son premier ministre, encore à l'étape des « orientations » et incapable de prendre une décision sur les fichues maisons de jeu à l'euro-péenne. Comme par hasard, ce dossier qui traîne depuis deux ans aboutira avant la fin du mois prochain. Que les chômeurs et assistés sociaux attendent leur tour, un jour, et misent sur le bon cheval...

Comme par hasard aussi, « Marc-Yvan Côté consent 190 millions \$ pour améliorer le sort des personnes âgées en hébergement public au Québec ». C'est, en toutes lettres, l'en-tête d'un communiqué de presse du ministre de la Santé et des Services sociaux, en date de jeudi dernier. Quel « consentement » magnanime et généreux, n'est-ce pas, à un moment on ne peut plus favorable, de la part du grand responsable de la campagne du OUI dans l'Est du Québec. Et que la députée péquiste des Chutes-de-la-Chaudière cesse de se plaindre de ne pas avoir le plaisir d'annoncer une subvention de 3,5 millions \$ à un centre d'accueil de son comté. Ça lui apprendra, à Mme Denise Carrier-Perreault, à ne pas être du bon bord, libéral comme il se doit.

Ainsi, mine de rien, la défense de l'entente constitutionnelle de Charlottetown prend, comme en 1980, une désagréable saveur partisane et électorale. Pendant que la récession s'éternise et que la confiance populaire tarde à se manifester, des entreprises ferment encore leurs portes, telles les boutiques Sélection; d'autres, comme GE Canada à Bromont, annoncent des mises à pied par centaines. Stelco en fera autant à Hamilton et les agents de bord de National sont en lock-out depuis dix mois.

À regarder aller et à écouter MM. Mulroney et Bourassa, aussi bien que leurs lieutenants Bouchard, Côté et compagnie, l'on se prend à souhaiter qu'il y ait en permanence une campagne électorale ou référendaire. Comme par enchantement, des projets avancent, des dossiers débloquent, des millions sont étalés, de vieux programmes sont recyclés et présentés comme du neuf, bref, l'ancien servi à la moderne des bonnes nouvelles fait fureur. Le hasard fait si bien les choses. Mais qui se laisse duper par le cynisme d'un quelconque « Agenda de la prospérité » et d'une croisade à la canadienne ?

GILLES LESAGE



Daniel Latouche

Mes excuses à Mario et à Jean

J'adresse des excuses sincères à Jean Allaire et Mario Dumont. Je dois cependant leur dire que malgré tout le respect que leur campagne m'inspire, j'ai déjà perdu mon référendum. Je n'en fais pas une grosse affaire, car c'est plutôt une petite défaite tranquille, quelque chose de très personnel et qui risque de passer inaperçu si jamais le NON l'emporte. Mais une défaite tout de même. Après deux semaines de campagne, je viens de constater que le geste courageux et honnête de ces deux-là n'a pas suffi pour m'enlever ce goût de craie que j'ai dans la bouche depuis le début.

Il n'y a pas de doute. Ils ont tout fait pour me redonner confiance et j'ai tout fait pour me faire croire que tout allait bien, que le NON allait peut-être l'emporter, que les Bourassa et Mulroney trébuchaient certainement dans une fleur fanée de leur tapis troué, que même si le NON perdait, il ferait quand même 45 %, etc. etc.

Pendant deux semaines, je me suis forcé de répéter sans arrêt : « Si Jean Allaire et Mario Dumont ont été capables de se tenir debout, calmement et sans tomber dans l'hystérie, alors c'est dans le sac ». J'aime bien le ton non partisan de leur campagne, sans compter son allure d'amateurs. On dirait Foglia pédalant en campagne (électorale). De tout évidence, ils ont la conscience tranquille et, n'en déplaise à certains, ils n'ont pas d'arrière-pensées vagabondes. Ils font ce qu'ils pensent avoir à faire sans surveiller leurs arrières et sans regarder par-dessus l'épaule de leur deuxième voisin. Ils n'ont pas l'air plus organisés qu'il ne le faut et ils n'ont pas répondu à tout. Il leur arrive de se contredire et jamais vous ne les entendrez prononcer d'excommunications. Ils ne sauraient même pas comment. Ils sont tellement vrais que souvent ils sonnent faux.

Mais ils ne sont que deux, trois si on compte le député libéral de Drummond. Trois justes parmi ces dizaines de milliers de Québécois qui ont voté NON au référendum de 1980, parmi ces dizaines de leaders d'opinion qui ont déposé des mémoires à la Commission Bélanger-Campeau et tous ces gens d'affaires qui pendant quelques semaines sont venus nous expliquer qu'à moins de réformes en profondeur du régime fédéral, la souveraineté serait non seulement inévitable, mais qu'elle serait même possible et souhaitable.

Je me doutais bien que si jamais ils avaient à voter sur la souveraineté, ils se retrouveraient de nouveau dans le camp des éternels hésitants. Voilà pourquoi je ne partageais pas l'enthousiasme de M. Parizeau et des leaders souverainistes pour tenir rapidement un référendum sur la souveraineté. J'en étais donc venu à souhaiter l'impossible — remettre le référendum sur la souveraineté à plus tard — afin d'éviter l'impensable : forcer des milliers de Québécois à donner suite de nouveau à leurs petites peurs.

On ne doit jamais humilier les autres. Faire perdre la face à quelqu'un, surtout à un adversaire politique, n'a jamais fait avancer les choses. L'important, comme le répétait à une époque pas si lointaine Robert Bourassa, c'est de ne pas redonner aux Québécois en deux clans irréductibles. Nous l'avons tous cru quand il jouait ainsi au chef d'État. Nous l'avons cru parce qu'il semblait parler en connaissance de cause et que nous guettions une occasion pour le croire. Cela fait vingt ans que nous cherchons le moindre prétexte pour lui donner raison. Cette fois, c'était la bonne.

C'est jeudi soir dernier, à l'émission de Denise Bombardier, que j'ai compris que j'avais définitivement perdu mon référendum. Appelé à dire si cela le préoccupait de voir les Québécois se diviser de nouveau contre eux-mêmes, à la manière des Français après Maastricht, Robert Bourassa a répondu un non assuré qui en disait long sur ses intentions.

Jamais je n'aurais cru que confrontés à une réforme nette aussi insipide, incolore et sans saveur, les partisans d'un fédéralisme réformé en profondeur trouveraient encore le moyen de proclamer leur propre mise en tutelle. « Le pain est petit et l'eau lourde à porter, ne cessent-ils de proclamer, mais c'est notre destin, et puis c'est gratuit ».

Même si le NON l'emporte, le simple fait d'avoir été forcé, le simple fait de nous être imposés à nous-mêmes un référendum sur notre propre petitesse, constitue la pire des défaites. On va peut-être gagner, mais ce sera aux dépens

d'avoir déjà perdu. Si le NON l'emporte, il faudra quand même vivre avec le fait que 40 %, 45 % ou 49,5 % des Québécois auront opté publiquement pour leur propre humiliation. Ils seront alors nombreux à sortir du bois, comme autant de Français après l'Occupation allemande, pour proclamer bien haut que dans le fond, eux aussi ils étaient contre. La simple pensée d'avoir à vivre avec toutes ces couleuvres de bénitier suffit à me gâcher à l'avance toute la satisfaction que me procurerait une défaite du OUI.



Le pire c'est que je n'arrive pas à me convaincre de leur remettre sur le nez leur propre déshonneur anticipé. D'ailleurs quand je leur en parle, ils ne savent même pas de quoi je cause.

Chaque jour, je rencontre des gens d'affaires, des dirigeants d'entreprises, des leaders du fameux Québec Inc., ceux-là mêmes qui il y a deux mois me disaient que jamais Robert Bourassa ne signerait une entente avec le reste du pays, quelle qu'elle soit. Où sont-ils aujourd'hui ? On ne les entend pas et ils laissent les Dufour de ce monde parler en leur nom. J'espère seulement qu'ils se reconnaissent. Probablement pas. Il faut se tenir debout pour jeter une ombre sur le sol.

Que Claude Beauchamp affirme sans sourcilier qu'advenant une défaite du OUI, cela en est fini à tout jamais des négociations constitutionnelles, cela passe encore. Il est payé pour lire ce qu'on lui écrit. Et il le croit probablement. Mais que personne dans le camp du OUI ne s'insurge contre de tels propos, voilà qui me dépasse.

Que M. Clark y aille à chaque semaine d'une interprétation *ex cathedra* sur le sens d'un NON référendaire, cela va. Lui aussi est payé pour dire tout haut ce que d'autres ont pensé pour lui. Mais pensez-vous que Solange Chaput-Rolland ou Gérard Beaudoin se sont offusqués ? Pas une miette. On comprend maintenant pourquoi il fut si facile dans ce pays, comme dans bien d'autres d'ailleurs, d'arrêter des centaines d'individus en octobre 1970 ou d'en déporter des milliers en 1940. La peur et le silence.

Le pire, car il peut encore y avoir pire, c'est que bon nombre d'entre eux ont raison d'avoir peur et de craindre pour leurs subventions et leurs contrats. Il suffit d'un mot du ministre Gérard Tremblay ou d'un regard de Marc-Yvan Côté et vous êtes rayés de la liste des subventions à tout jamais. Je comprends qu'ils y pensent deux fois avant de s'engager, comme je comprends tous ceux qui s'empressent de fournir des professions de foi *canadianisantes* à leur patron, au cas où.

Pas un mot en provenance de l'autre coprésident de la Commission Bélanger-Campeau. Va-t-il laisser son ami le sénateur Claude Castonguay parler en son nom, prétexter une migration politique pour garder le silence, ou y aller à son tour d'une apologie du « c'est pas si pire et même si cela avait pu être mieux, il est préférable de prendre le train au cas où les autres décideraient de ne plus être fins avec nous ». Je viens de relire toutes les interventions que M. Bélanger a faites lors des audiences de la Commission qui porte en partie son nom. Il fut sans aucun doute l'un des plus féroces partisans de la ligne dure en matière de réforme du fédéralisme, l'un des seuls d'ailleurs à asseoir sa position sur des principes fermes dans lesquels il semblait croire. Comment expliquer son silence actuel ?

Comment expliquer aussi que Diane Wilhelmy ait décidé non seulement de se taire, mais aussi de faire taire les autres. Et Louis Bernard, le principal associé de René Lévesque, mais qui avait néanmoins accepté de travailler à la ratification de l'accord de Meech, où est-il en cette fin de septembre 1992 ?

Est-ce le sort qui nous guette quand on devient vice-président, coprésident ou sous-ministre ? J'ai toujours su qu'il fallait se méfier des titres, surtout des titres à partitelle.

À bien y penser, je me ravise. Je préfère encore perdre.

LETTRES AU DEVOIR

Beau coup

MON JOURNAL favori a réussi un beau coup en s'associant Marie-Claire Blais au nombre de ses collaborateurs. Si son *Carnet* I, publié dans le dernier cahier « Le Plaisir des livres », donne la couleur des autres à venir, j'aurai une raison de plus d'espérer l'arrivée du camelot le samedi. Il va commencer à faire froid dehors, les hommes continueront de s'entretenir, j'aurai néanmoins sur ma table, pour le même prix qu'avant, mon rayon de soleil hebdomadaire; pour un an vous dites ?

Jean-Pierre Le Page
Outremont, 20 septembre 92.

La transe

DANS LE DEVOIR du 14 septembre, le chroniqueur théâtral Gilbert David nous compose « Un hymne vibrant à la sagesse autochtone ». La transe de M. David décolle sur le décryptage de signes dans le ciel : « C'était soir de pleine lune lors de la première du *Porteur des peines du monde* » (pièces d'Yves Sioui Durand). Voilà un indice qui ne trompe pas ! Il sera ensuite question d'ordre symbolique, voire cosmique, de « campement sauvage », de « rituel à mille la terre et sous la voûte céleste », de « lieu magique régénératrice », de « feu purificateur », d'« Aigle libérateur », de « tambour tribal », de « ronde vitale », de « figures ancestrales féminines », etc.etc.

Face à cette puissante forêt de symboles aux mille séductions, nous trouvons la catégorie opposée de « notre société de consommation », de « nos valeurs bétonnées », d'une culture qui (ah ! la vilaine !) s'est coupée de la nature, et ainsi de suite... Idolâtrie de la nature, vitalisme, néo-paganisme, aristocratie guerrière, culte des ancêtres et du sol, régénérescence et archétypes... Est-ce ma faute, Gilbert David, si tous ces thèmes évoquent irrésistiblement certaine idéologie de sinistre mémoire ? La défense des droits des autochtones passe-t-elle obligatoirement par là ?

Dans une conférence prononcée en 1973, Jürgen Habermas, philosophe rattaché à l'École de Francfort, disait : « Accompanyant le déclin des grandes religions, le nouveau paganisme de ceux qui s'installent dans les superstructures des sociétés dont le niveau de différenciation est élevé, tels les Indiens de l'actuelle Amérique du Nord, représente

une menace ». Habermas misait sur la réflexion critique, seule capable selon lui d'empêcher « que nous ne régressions aux identités particularistes ». En ce qui concerne M. David, oserai-je suggérer que la réflexion critique n'est peut-être pas son fort ?

François Gravel
Montréal, 17 septembre 1992

Mieux vaut le Colorado

PUISQUE trop de chroniqueurs et de journalistes me paraissent accorder une importance démesurée à une brève réclamation publicitaire dans laquelle je suis apparu le printemps dernier, j'aimerais clarifier un peu, si possible, la situation.

J'ai accepté, il y a presque un an, de venter pendant quelques secondes les avantages du ski à Whistler en Colombie-Britannique, dans le cadre d'une campagne pour promouvoir le tourisme au Canada. Cette campagne était financée par des chaînes hôtelières, une banque et diverses compagnies de transports aériens et routiers. Tout cela me paraissait bien innocent, le ski est un sport que j'aime et on me promettait en échange de mes services un voyage alléchant.

À la suite de je ne sais quelles péripéties et quelles tractations, et sans que je ne sois jamais consulté, ces messages ont été incor-

porés dans une vaste offensive publicitaire du gouvernement fédéral appelée « Canada 135 ». Je me retrouvai donc malgré moi transformé en propagandiste de l'unité nationale. Quoi faire ? Qui poursuivre ? Que dire ? Comment ? Edith Butler, prise dans le même imbroglio que moi et peut-être un peu plus naïve, a tenté d'expliquer la situation aux journalistes, évidemment sans aucun succès.

À mon tour, et sans illusion, je voudrais faire savoir à tous ceux que la chose pourrait par hasard intéresser, que l'unité canadienne n'est pas du tout une de mes priorités, et que l'hiver prochain, comme beaucoup de skieurs québécois, je serai probablement en Autriche ou au Colorado, cela porte moins à conséquence.

Merci beaucoup.
Denys Arcand
Montréal, 24 septembre 1992

Stupéfaction

MADAME LA DIRECTRICE, je ne peux que vous exprimer ma stupéfaction devant le titre qui fait la une de votre édition du 25 septembre 1992. Alors que tous les journaux financiers du Canada anglais parlent de la promotion de Jean Monty, un cadre de 45 ans considéré comme un « génie financier », LE DEVOIR titre et écrit qu'il a été démis de ses fonctions.

De l'avis de plusieurs, Northern Telecom est l'une des entreprises canadiennes qui a le mieux réussi sa percée internationale. Elle occupe des créneaux importants, consacre une large part de ses revenus à la recherche et au développement et a fait des gains substantiels dans l'industrie mondiale des communications.

Qu'un francophone soit nommé président et chef de l'exploitation d'une telle entreprise devrait susciter la fierté et l'admiration.

Je sais qu'il n'est pas toujours facile pour les journalistes — surtout dans un quotidien — de décoder et de traduire toutes les nuances d'une information. Dans ce cas-ci, cependant, il est clair que LE DEVOIR a fait fausse route et une mise au point s'impose.

Je vous remercie de l'attention que vous accordez, je n'en doute pas, à cette indispensable rectification.

Guy Saint-Pierre
président et chef de la direction
Le Groupe SNC
Montréal, 25 septembre 1992

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice :

LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef

Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration

André Leclerc

Rédacteur en chef adjoint

Jean Francoeur

Directeur de l'information

Benoît Aubin

Directeurs adjoints de l'information

Pierre Beaulieu, Roch Côté

Directeur des

publications spéciales

Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS